

L'eau en Loire-Bretagne

n° 89

www.eau-loire-bretagne.fr

30 ans d'actions en faveur des milieux aquatiques

Actes de la rencontre du 20 novembre 2014



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Mars 2015

50 %

des cours d'eau
du bassin Loire-Bretagne
risquent de ne pas atteindre
le bon état en 2021 du fait de
la morphologie

150 000

KILOMÈTRES

de cours d'eau cartographiés
sillonnent le bassin Loire-Bretagne

9 250

HECTARES

de zones humides sont préservés avec
une aide de l'agence en 2013 et 2014

+ de
20 000

OBSTACLES

sont identifiés sur le bassin
Loire-Bretagne. 6 500 doivent être
aménagés ou effacés en priorité

193

CONTRATS
TERRITORIAUX

comprennent un volet « milieux
aquatiques » pour la restauration
des cours d'eau et des zones
humides. Ils permettent d'agir de façon
coordonnée pour restaurer, entretenir,
gérer les cours d'eau et les zones
humides et pérenniser les services
gratuits qu'ils rendent

700 OUVRAGES

sont rendus franchissables
depuis 2007

283

MILLIONS D'EUROS

C'est le montant que l'agence de l'eau
consacre à la restauration des milieux
aquatiques sur la période 2013-2018

→ SOMMAIRE

2 L'édito de Martin Gutton

3 Ouverture

3 30 ans d'évolution des pratiques et des acteurs

5 L'intervention de Joël Pélicot

5 Le mot d'accueil de Sophie Auconie



6 Plantons le décor

6 État des eaux, quelles évolutions ?

9 Rétrospective



12 Séquence 1

Repenser les aménagements des cours d'eau

12 L'Arnon en 1975

13 Le syndicat Pervenche-Erine

15 Le syndicat du Trégor

17 L'exemple de la Coise

19 Le regard de Jean-Baptiste Narcy



20 Séquence 2

Du ponctuel au territorial

21 Le syndicat Vendée-Sèvre-Autizes

22 L'exemple du contrat Vienne moyenne

24 L'exemple du Val d'Allier

25 Le regard de Jean-Baptiste Narcy



26 Séquence 3

Continuité écologique, hydromorphologie, zones humides, comment et avec qui ?

27 L'exemple du Léguer

29 « Plus belle la Moine »

30 Les vallées alluviales de la Loire

31 Les zones humides de têtes de bassin

33 Le regard de Jean-Baptiste Narcy



34 Séquence 4

Concilier les grands enjeux écologiques, socio-économiques et les attentes locales

35 L'exemple du Couesnon aval

36 L'exemple de l'axe Creuse

38 Rivières urbaines : l'exemple de l'Ondaine

41 Le regard de Jean-Baptiste Narcy



42 En conclusion

42 Intervention de José Ruiz

43 Interview de Bernard Rousseau



« Implication des acteurs, vitalité d'une politique »

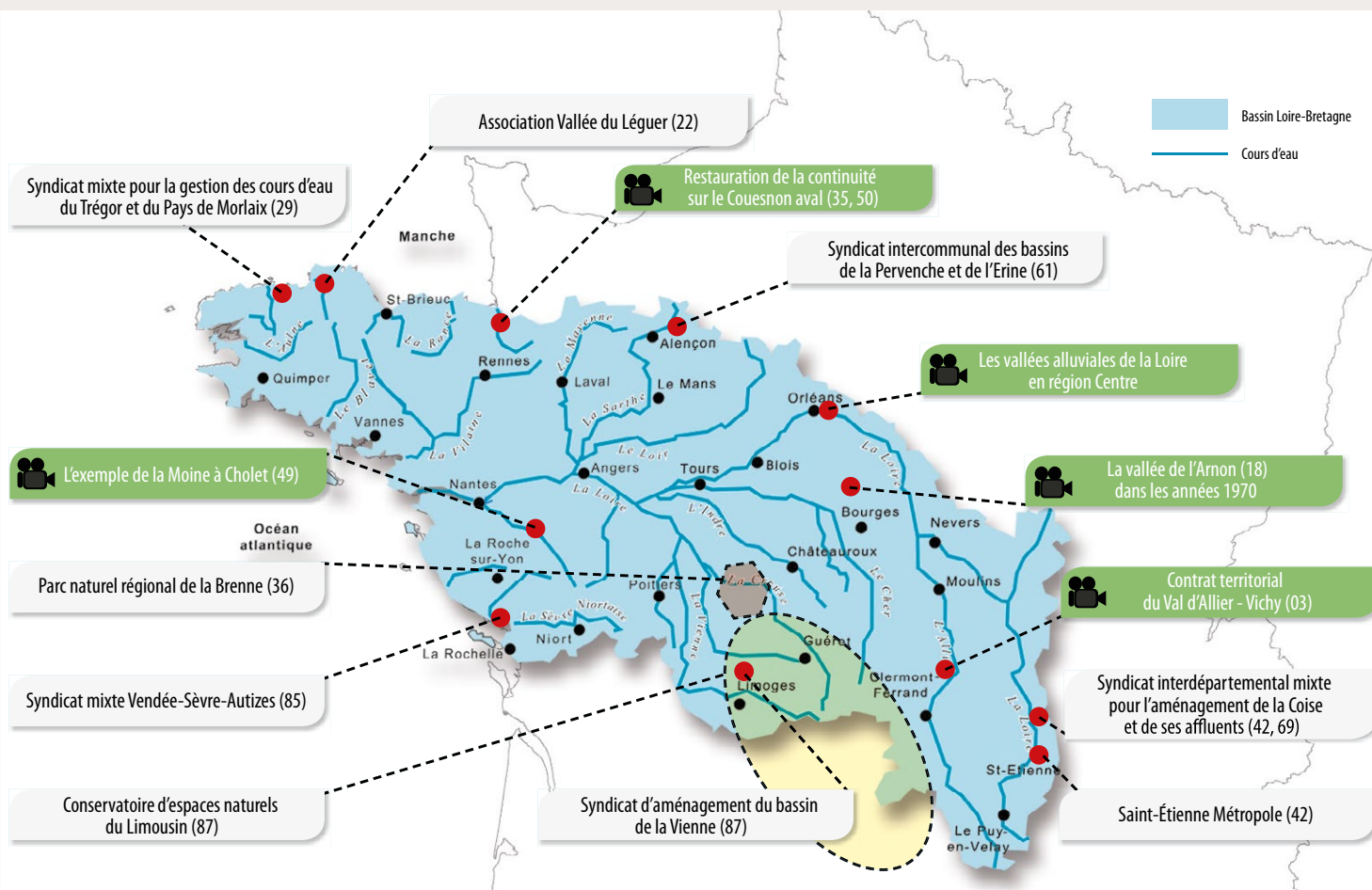
C'est au début des années 1980 que l'agence de l'eau a commencé à définir une politique de préservation et de restauration des milieux aquatiques. Une vision nouvelle émergeait alors sur le terrain et dans les textes réglementaires pour prendre en compte les impacts des travaux sur les milieux naturels. Depuis, cette politique n'a cessé de progresser. Elle s'appuie notamment sur la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui fait du respect des équilibres naturels le principe directeur de la gestion de la ressource en eau. En 1997, les premiers contrats de restauration et d'entretien sur les cours d'eau voient le jour. Dix ans plus tard ils deviendront des contrats territoriaux, si possible multithématiques. Ils permettent d'agir de façon coordonnée, à la bonne échelle et en associant tous les acteurs. Pendant toute cette période, l'agence accroît aussi considérablement son effort financier : les crédits dédiés à ces actions quadruplent entre le 8^e programme, engagé en 2003, et le 10^e programme actuellement en cours.

Où en est-on aujourd'hui ? L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne adopté fin 2013 montre que la dégradation physique des cours d'eau est une cause majeure de la non atteinte du bon état écologique. Cette dégradation résulte des altérations de l'hydromorphologie, c'est-à-dire du lit, des berges et des multiples ouvrages transversaux qui perturbent la continuité des milieux et la circulation des poissons et des sédiments.

Le retour d'expériences présenté lors de la rencontre du 20 novembre 2014 à Tours atteste de l'implication des acteurs et de la vitalité de cette politique qui n'a cessé de s'adapter à l'évolution des enjeux et de la demande sociale.

Aujourd'hui, l'importance des services rendus par les milieux naturels est reconnue et oriente l'action de tous.

Martin Gutton,
Directeur général de l'agence de l'eau





© Jean-Louis Aubert

30 ans d'évolution des pratiques et des acteurs

Et demain, quels enjeux ? une rencontre pour faire parler les exemples et partager le retour d'expériences. Des témoignages d'élus responsables de syndicats de rivières et de techniciens-animateurs, des reportages sur les erreurs du passé et les reconquêtes d'aujourd'hui, le regard d'un grand témoin au croisement des sciences humaines et des sciences du vivant...

En organisant une rencontre de l'eau le 20 novembre à Tours sur « Restauration des milieux aquatiques, évolution des pratiques et des acteurs », l'agence de l'eau a voulu valoriser les actions mises en œuvre avec son soutien, technique et financier, depuis une trentaine d'années, c'est-à-dire depuis le début des années 1980.

Les nombreux participants – plus de 500 – ont démontré tout l'intérêt que revêt cette politique en faveur des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne. Ces participants étaient des maîtres d'ouvrage, techniciens, gestionnaires des cours d'eau et zones humides, porteurs de contrats territoriaux ou de SAGE, des élus, des responsables associatifs...

Au travers d'exemples de terrain, la rencontre a retracé l'évolution des interventions sur les milieux aquatiques, depuis les aménagements drastiques des rivières et zones humides des Trente Glorieuses (remembrements, drainages, chenalisation...) jusqu'aux travaux actuels de restauration de la continuité écologique et de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides. Une évolution qui prend progressivement en compte la nécessaire cohérence des actions à l'échelle territoriale et la synergie indispensable des acteurs. ■



© Jean-Louis Aubert

Des milieux aquatiques vivants

Des milieux aquatiques vivants, ce sont d'abord des rivières, des plans d'eau, des marais et des zones côtières qui abritent une faune et une flore riches et variées.

Ce sont aussi des milieux qui « bougent » : un cours d'eau voit son niveau varier d'une saison à l'autre, sort de son lit et se déplace, modelant des méandres et des bras secondaires. Ce sont enfin des milieux qui « communiquent » entre eux : de la nappe à la rivière, de la source à la mer, en passant par les zones humides et les plans d'eau, l'eau, les espèces aquatiques et les sédiments circulent.

Pour répondre à différents usages de l'eau, ces milieux aquatiques ont subi et subissent encore des transforma-

tions profondes de leur forme et de leur fonctionnement : extraction de granulats, création de chenaux, aménagement de barrages, artificialisation des berges des cours d'eau et des côtes, assèchement des zones humides... Le littoral n'est pas épargné par les pressions liées aux activités humaines (ouvrages portuaires, dragages et rejet de dragages, émissaire en mer, ouvrages barrant de petits estuaires et digues-routes, par exemple).

Les aménagements de ces milieux peuvent se traduire par une perte de biodiversité conséquente.

Certaines espèces emblématiques de notre bassin, comme les poissons grands migrateurs (saumon atlantique, anguille, aloses...) régressent ou sont menacées de disparaître. Les services (épuration naturelle de l'eau, soutien des étiages, écrêtement des crues) que nous rendent ces écosystèmes aquatiques sont altérés. Certaines activités sont perturbées (pêche, loisirs, pâturage des prairies humides, etc.) Préserver et restaurer nos milieux humides, c'est donc sauvegarder un patrimoine naturel commun.

C'est aussi pérenniser les services qu'ils nous rendent gratuitement et les usages qui dépendent d'eux, au premier rang desquels la qualité de l'eau pour le besoin de la population. ■



© Jean-Louis Aubert

Joël Pélicot,
président du comité de bassin Loire-Bretagne

« Restaurer les milieux, un levier essentiel pour le bon état des eaux »

La restauration des milieux aquatiques n'est pas une politique nouvelle dans le bassin Loire-Bretagne. Mais cette politique s'est profondément renouvelée dans ses objectifs, dans les modes d'action, dans les échelles de territoire et dans les partenariats qu'elle suscite et sans lesquels le plus souvent elle resterait lettre morte.

Lorsque le comité de bassin a dressé l'état des lieux des eaux du bassin, fin 2013, il a constaté, comme lors du précédent état des lieux de 2004, que la restauration des milieux, des cours d'eau et des zones humides, était, avec la lutte contre les pollutions diffuses, le levier essentiel pour retrouver un bon état des eaux. C'est pourquoi le projet de Sdage que nous avons adopté le 2 octobre, et qui est mis à la consultation à partir du 19 décembre 2014,

s'ouvre sur un premier chapitre qui s'intitule « Repenser les aménagements des cours d'eau ». Il consacre également un chapitre à la préservation des zones humides et un troisième à la préservation de la biodiversité aquatique.

Si vous ajoutez les chapitres relatifs à la préservation du littoral et des têtes de bassin versant, vous constatez que l'entrée par les milieux et les territoires est une préoccupation majeure pour notre comité.

La rencontre préparée par les services de l'agence de l'eau embrasse quarante ans de politique d'aménagement, puis de restauration des cours d'eau et elle nous emmène d'un territoire à l'autre de ce grand bassin.

Les intervenants abordent les actions dont ils sont fiers et leurs résultats, mais aussi les difficultés qu'ils ont pu rencontrer. Organisation des maîtrises d'ouvrage, financement, difficulté à obtenir l'adhésion sur des politiques nouvelles, peu ou mal comprises... Jean-Baptiste Narcy, chef de projet au sein du cabinet d'études ASca, nous aide à mettre en perspective historique et spatiale nos projets pour en faire

des projets gagnant-gagnant pour les hommes et les territoires.

Le programme de la rencontre se conclut par un point d'interrogation, « et maintenant ? ». C'est qu'en effet les enjeux, voire les défis, se renouvellent. Délibérément, les organisateurs ont choisi de ne pas aborder ici la nouvelle compétence GEMAPI qui, à elle seule, justifierait une journée d'échanges. Mais on s'interrogera tout de même sur la façon de mieux intégrer les enjeux de fonctionnement des hydrosystèmes, de préservation de la biodiversité et d'atténuation des risques d'inondation. Comment gérer nos rivières urbaines, tantôt sources d'aménités, tantôt porteuses de risque d'inondation ? Comment, dans la perspective du changement climatique, faciliter la résilience des milieux aquatiques et des territoires ? ■

« L'entrée par les milieux et les territoires est une préoccupation majeure pour notre comité »



© Jean-Louis Aubert

Sophie Auconie,
membre du comité de bassin Loire-Bretagne, représentant la Ville de Tours

« Concilier les enjeux »

La restauration des milieux aquatiques est un sujet très important pour le maire de la Ville de Tours, Serge Babary, et l'ensemble des élus de la commune et de son agglomération, Tour(s)plus. J'en prends pour exemple la réalisation de la rivière de contournement du barrage de Rochepinard sur le Cher. Située à la pointe amont de l'île Honoré de Balzac, au cœur de la ville de Tours, cette rivière de contournement permet de concilier deux enjeux : offrir des équipements de qualité aux citoyens, avec un espace de pratiques sportives et de loisirs en eaux vives, et

respecter totalement l'environnement, la continuité écologique et la vie piscicole. Elle marque une étape clé dans la reconquête des potentialités migratoires du Cher qui peut accueillir anguilles, grandes aloses et lamproies marines. Le projet a été conduit en association avec tous les acteurs concernés, dans l'esprit du « bien vivre ensemble ». Nous sommes fiers ici à Tours de cette réalisation, comme nous sommes fiers aussi de notre action sur le petit cycle de l'eau qui nous permet d'atteindre des rendements de 90 % de nos réseaux d'eau potable. ■



Quel état des cours d'eau, quelles évolutions ?

L'état des eaux du bassin présente une relative stabilité. Pourtant des améliorations ponctuelles sont visibles sur certains paramètres, qui ne se voient pas encore dans les calculs d'état. Mais qu'en est-il de la morphologie et de la continuité ?

30% des masses d'eau de cours d'eau sont en bon état écologique. Cette situation reste stable depuis 2006. Derrière cette stabilité apparente, trois réalités.

- D'une part, de 2006 à 2011, nous avons fait passer de 30 à 70 % la part des masses d'eau dont l'état est évalué à partir de mesures effectives dans les milieux et non plus seulement à partir de simulations, de modélisations ou d'extrapolations. Ce que l'on constate, c'est que nous avons sous-estimé la part des masses d'eau en état mauvais.
- D'autre part, environ 10% des masses d'eau semblent susceptibles de changer d'état (bon état, ou pas) d'une année sur l'autre, sans que cela puisse être considéré comme une évolution définitive.
- Enfin, parmi les masses d'eau en état moyen, on note une amélioration continue sur certains paramètres qui amène à penser que près de 20 % de l'ensemble des masses d'eau sont susceptibles d'être en bon état dans les prochaines années. C'est ce qui a conduit le comité de bassin à considérer comme réaliste l'objectif de 61 % des eaux en bon état en 2021.

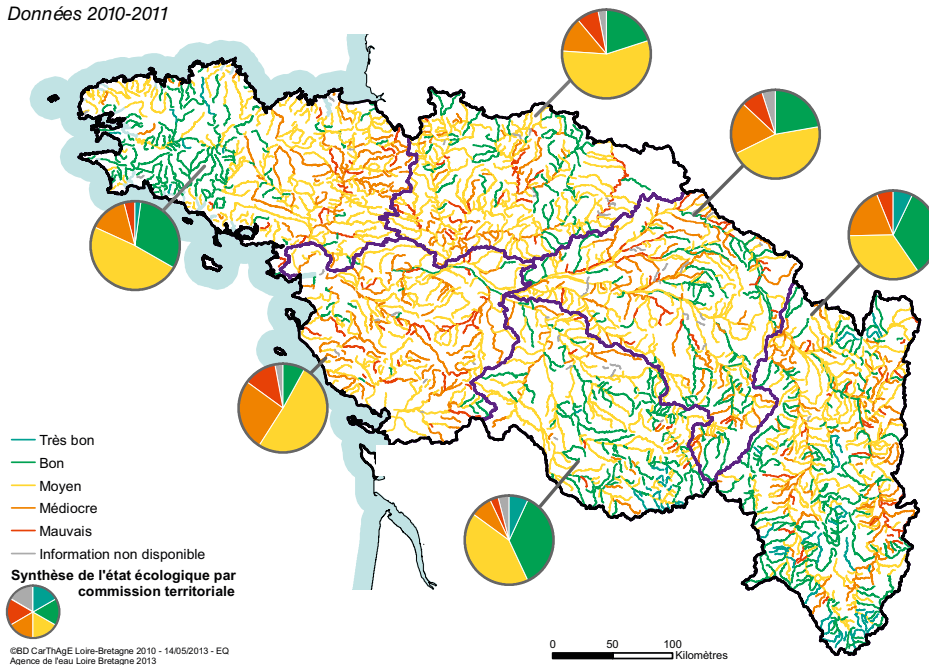


© Jean-Louis Aubert

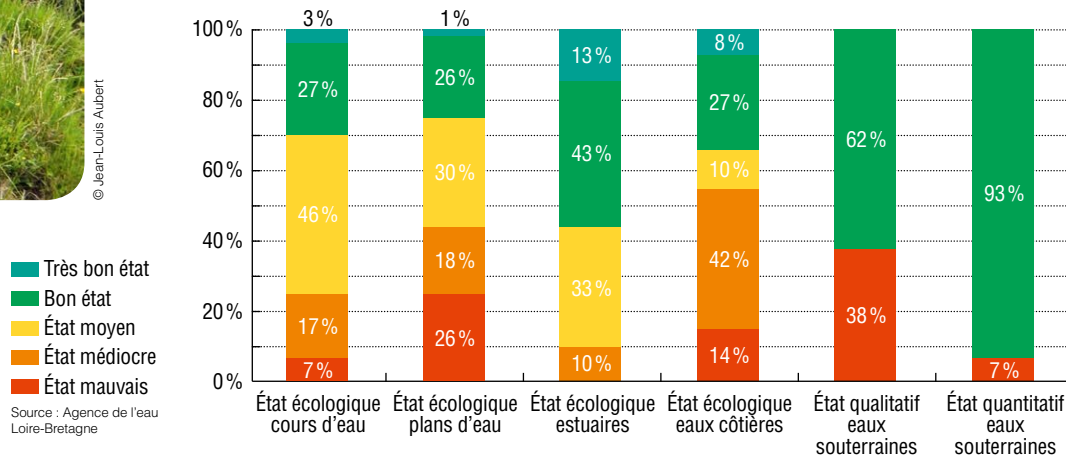
Une situation contrastée selon les territoires du bassin Loire-Bretagne

État écologique 2011 des cours d'eau

Données 2010-2011



Évaluation de l'état des eaux 2011

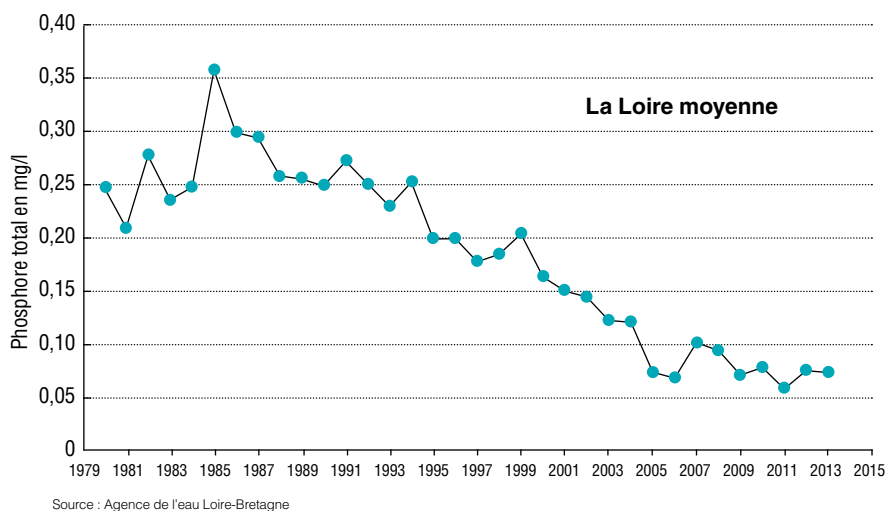


Des améliorations ponctuelles

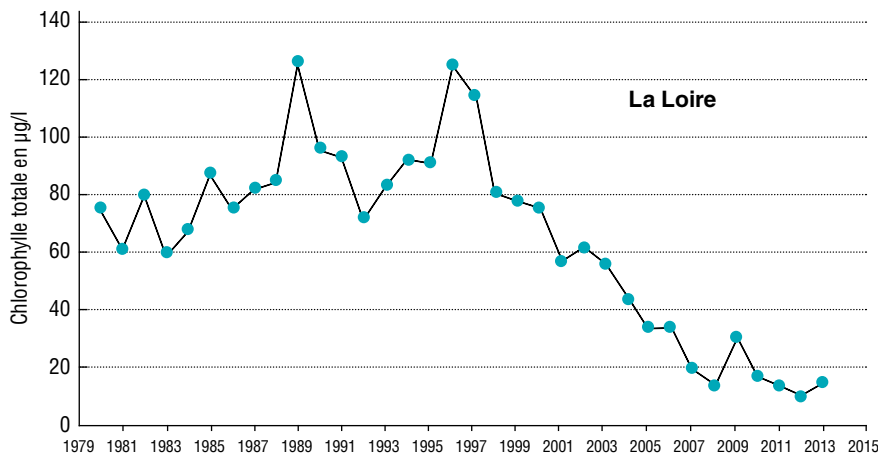
D'autre part des améliorations ponctuelles sont constatées sur plusieurs paramètres : le phosphore, les nitrates et les volumes prélevés dans les nappes souterraines.

Sur le phosphore, l'évolution est amorcée depuis la fin des années 1990, avec l'interdiction des phosphates des lessives et la généralisation de la déphosphatation dans les stations d'épuration urbaines. On en voit immédiatement l'effet par exemple sur la baisse des teneurs en chlorophylle le long de la Loire moyenne.

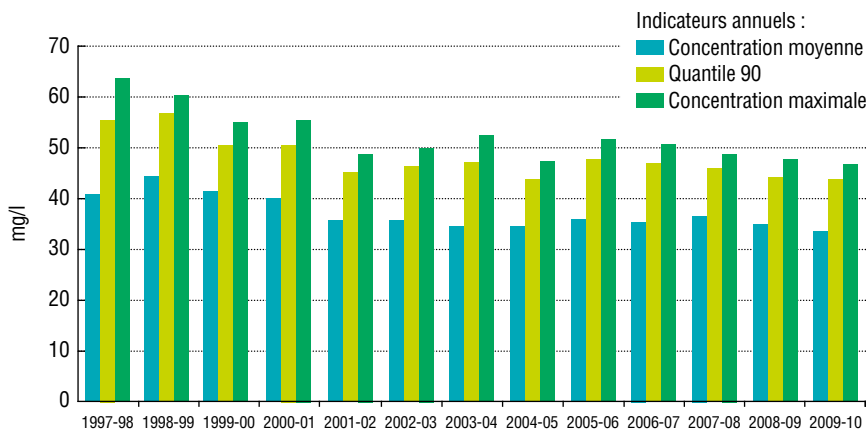
Évolution de la moyenne des concentrations de Phosphore total dans la Loire Moyenne de Nevers à Montjean-sur-Loire



Évolution de la moyenne des concentrations de Chlorophylle totale dans la Loire Moyenne de Nevers à Montjean-sur-Loire



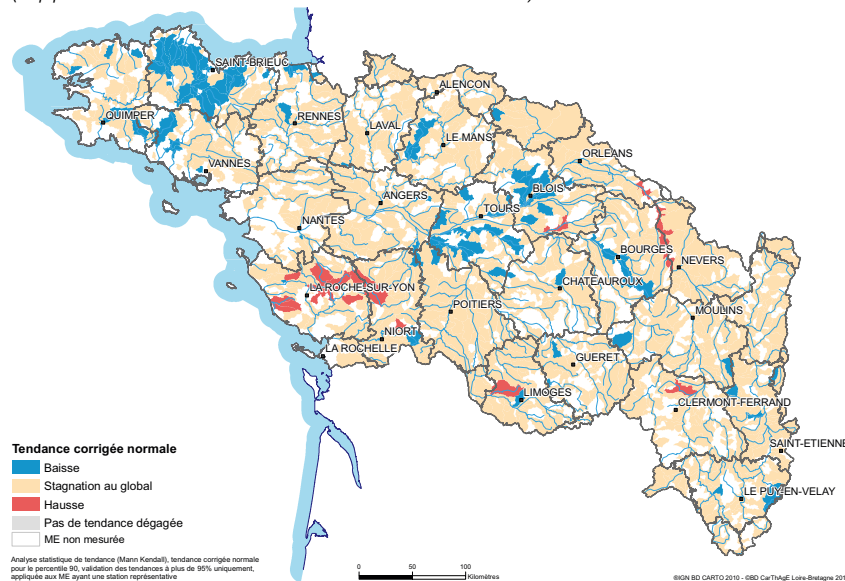
Évolution des moyennes régionales des indicateurs annuels de concentrations en nitrates aux stations bilan (suivis annuels « représentatifs » uniquement)



Synthèse régionale de la qualité de l'eau des bassins versants bretons, année hydrologique 2009-2010, Étude n°7783 - Mai 2012



Évolution des nitrates dans les cours d'eau (2000-2012) (rapportée aux bassins versants des masses d'eau)



À RETENIR : UN SEUL CRITÈRE SUFFIT POUR DÉCLASSER L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE !

Plus la situation est dégradée, plus il faudra de temps pour ne plus déclasser...

Pour certaines masses d'eau, l'état écologique est variable d'une année à l'autre, sans que l'on sache encore s'il évolue réellement ou s'il varie, par exemple sous l'influence de l'hydrologie estivale.

Des indicateurs évoluent significativement sous la modification des pratiques et des usages.

L'inertie des milieux empêche que des progrès réels se traduisent immédiatement en amélioration de l'état des eaux.

Sur les nitrates, l'évolution est surtout perceptible en Bretagne, dans les cours d'eau et dans les bassins versants des prises d'eau en contentieux. Cette évolution est également constatée dans les eaux souterraines, sauf exception locale. Elle est le résultat d'une mobilisation forte des acteurs qui doit être poursuivie et encouragée.

La moyenne annuelle des teneurs en nitrates baisse régulièrement dans les cours d'eau bretons, tout en restant supérieure à 30 mg/l.

Et la part de l'hydromorphologie dans les déclassements des cours d'eau ?

Les deux freins majeurs à la reconquête d'un bon état des eaux restent, d'une part les pollutions diffuses (nitrates, pesticides, phosphore), d'autre part les altérations physiques des milieux aquatiques. L'état des lieux des eaux du bassin Loire-Bretagne adopté fin 2013 confirme, mais avec un niveau de confiance beaucoup plus solide, ce constat déjà dressé précédemment. La moitié des cours d'eau risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux en 2021 du fait de la morphologie et 42 % du fait des obstacles à l'écoulement. ■



Rétrospective

Années 1970 : on aménage, on remembre, on canalise, on endigue, on redresse ou rectifie, on élargit, on recalibre, on assainit

Un seul objectif, que l'eau s'écoule plus rapidement. On se protège contre les crues de l'amont, quitte à rendre l'aval plus vulnérable. On draine, quitte à assécher. On canalise, quitte à sur-creuser. Le reportage de l'émission *La France défigurée* sur l'Arnon (Cher), produit en 1975, en est un exemple saisissant, mais pas du tout unique...

Tous les acteurs qui ont vécu cette période témoignent de la pensée aménageuse, dominante et relativement partagée, de la fin des Trente Glorieuses.

L'aménagement des cours d'eau n'était pas une action nouvelle, loin de là. Les travaux des historiens attestent d'aménagements hydrauliques, dès l'Antiquité sur le pourtour méditerranéen, et dès le Moyen Âge sur notre bassin. « À partir de la fin du XVIII^e siècle, avec l'avènement de l'hydraulique au service de *l'idéal circulatoire* des Lumières (les idées, les hommes et les biens doivent désormais circuler sans contrainte), l'aménagement des cours d'eau devient une politique publique. Elle implique en particulier le prestigieux corps des Ponts et Chaussées pour conduire ce qu'on appellera *la conquête de l'eau* ou *la maîtrise de l'eau*, une politique qui se poursuivra tout au long des deux derniers siècles¹ ».

À partir de la fin des années 1980, les effets secondaires de ces nombreux aménagements apparaissent

Enfoncement du lit et des nappes, dégradations récurrentes d'ouvrages d'art – pensons à l'effondrement du pont Wilson sur la Loire à Tours, en 1978 – dégradation de la fonctionnalité écologique des milieux, et de la continuité biologique et sédimentaire...

De nouveaux corpus de connaissance se développent, hydromorphologie, écologie fluviale... Les pouvoirs publics sont conduits à reconsidérer la pertinence des politiques passées.

À cette époque, dans les programmes de l'agence de l'eau, « la restauration et l'aménagement des cours d'eau » consiste essentiellement en des travaux de débroussaillage et d'élagage de la végétation des rives. En somme, on jardine.

^{1/} Voir l'introduction au *Guide méthodologique, Restauration des cours d'eau, communiquer pour se concerter*, agence de l'eau Loire-Bretagne, 2011

Années 1990, changement de paradigme

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 renouvelle profondément les objectifs de la gestion de l'eau. Il ne s'agit plus seulement de concilier les usages entre eux. La priorité va désormais à l'équilibre des milieux naturels. L'action de l'agence de l'eau, ses interventions financières, étaient jusque-là presque exclusivement orientées vers la dépollution des villes et des industries et « la mobilisation de la ressource en eau ». L'entretien des cours d'eau signifiait le plus souvent nettoyage des cours d'eau, enlèvement des embâcles, entretien des berges.

Le 6^e programme (1992-1996) de l'agence de l'eau consacre un chapitre à la « gestion de la ressource en eau dans le respect du milieu naturel ». Apparaît la volonté d'une « politique globale de gestion des milieux aquatiques », d'une « gestion intégrée des cours d'eau », « d'opérations coordonnées de nettoyage et de réhabilitation des cours d'eau ». La politique piscicole est intégrée comme un objectif de la gestion des milieux aquatiques. L'espace de la rivière s'élargit aux milieux associés, notamment les zones

humides qui en dépendent. L'agence associe aux travaux de restauration la nécessité d'un entretien et elle facilite la mise en place de structures d'encadrement et de coordination des équipes d'entretien : « gardes-rivières » à l'échelon local, équipes « d'assistance et de suivi technique à l'entretien des rivières », les ASTER, à l'échelon départemental.

En 1994 le premier plan Loire grandeur nature voit le jour sous l'impulsion de Michel Barnier, alors ministre de l'environnement. Plan global à 10 ans d'aménagement de la Loire, du Montgerbier-de-Jonc à l'estuaire, il associe trois objectifs : la sécurité des populations face au risque d'inondation ; la satisfaction des besoins qualitatifs et

LE CONTRAT RESTAURATION-ENTRETIEN

Conclu pour une période de cinq ans, il concerne des linéaires de cours d'eau importants et vise les travaux de première restauration, l'entretien ultérieur, l'animation et le suivi des actions. Il est nécessairement précédé d'une étude de définition des actions à conduire et d'une évaluation des objectifs à atteindre : maintien de la diversité des milieux, maîtrise de la végétation rivulaire.

quantitatifs en eau ; la diversité écologique des milieux naturels. Un vaste programme de reconstitution des milieux naturels s'engage alors.

À partir de 1997 (7^e programme 1997-2002), l'agence de l'eau renforce son incitation à conduire des opérations coordonnées en proposant aux acteurs de s'engager dans des « contrats pour la restauration et l'entretien » des milieux aquatiques, cours d'eau, lacs, zones estuariennes et zones humides. La participation de l'agence de l'eau au programme gouvernemental « nouveaux services-emplois jeunes » va faciliter le recrutement par les collectivités d'animateurs-techniciens de rivière et la constitution d'un véritable réseau de professionnels de la gestion des milieux aquatiques.

Années 2000 : rétablir le fonctionnement écologique du milieu

Le cadre contractuel proposé par l'agence accélère l'évolution vers des actions plus collectives, concertées et cohérentes à l'échelle d'un bassin versant. Il commence en même temps à soulever la question de la structuration de la maîtrise d'ouvrage locale. En 2002, au terme de ce programme, 51 contrats restauration-entretien des milieux aquatiques sont signés. Le 8^e programme (2003-2006) peut ainsi afficher la priorité donnée aux « opérations coordonnées, notamment sous forme de contrats » qui favorisent une démarche globale sur une entité cohérente. L'enjeu devient le rétablissement d'un bon fonctionnement écologique du milieu, « restaurer ses capacités naturelles à réguler la ressource en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ».



© Jean-Louis Aubert



« Des cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes en bon état »

Avec le 9^e programme adopté en 2007, l'agence de l'eau intègre les objectifs de la directive cadre sur l'eau. L'intitulé de l'objectif 6 est explicite, « Entretien et restaurer les fonctions des milieux aquatiques », et l'agence accroît fortement les dotations qu'elle lui consacre. Au « contrat restauration-entretien » succède le « contrat territorial ».

Cohérence et convergence des politiques obligent, le contrat devient multi-thématique et il associe les enjeux de réduction des pollutions diffuses aux enjeux de restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides. Au terme de ce programme, 300 contrats territoriaux sont en cours ou en préparation.

Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques

En 2009, la loi dite Grenelle 1 introduit l'objectif de mise en place d'une trame verte et bleue. Elle se traduit notamment par le lancement du plan national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, dont la mise en œuvre va nécessiter une implication coordonnée de l'ensemble des acteurs de l'eau, particuliers maîtres d'ouvrage, collectivités, services de l'État, Office national de l'eau et

AGIR POUR L'EAU, LES ESPACES, LES ESPÈCES

Pendant toute cette période, l'agence de l'eau maintient son engagement dans le plan Loire dont elle anime depuis 2007 la plateforme « eau, espaces, espèces ». Le bilan dressé en 2013 lors de la Rencontre « eau, espaces, espèces » met en évidence le nombre d'acteurs impliqués (une centaine de maîtres d'ouvrage) et de projets soutenus (207) sur les neuf régions concernées.

Le recueil d'expériences *Agir pour l'eau, les espaces, les espèces*, rend compte des multiples actions conduites pour restaurer et gérer de façon pérenne des zones humides à enjeu territorial important (têtes de bassin, vallées alluviales, marais estuariens) et répondre à des enjeux de bassin ou nationaux (grands migrateurs, continuité écologique, Natura 2000, plantes envahissantes).

http://www.plan-loire.fr/fileadmin/pce/PF_EauEspaceEspèces/RecueilV2/Recueil_BD_complet.pdf

des milieux aquatiques et agences de l'eau. Le bassin Loire-Bretagne compterait 12 000 obstacles infranchissables. L'objectif est d'en rendre 400 franchissables fin 2012.

Ces objectifs seront intégrés lors de la révision du 9^e programme en 2010, puis dans le 10^e programme en cours de réalisation. L'agence de l'eau accompagnera les actions de restauration de la continuité par aménagement, effacement, ou équipement des obstacles à l'écoulement de l'eau, des poissons et des sédiments.

Fin 2012, le bilan du 9^e programme fait apparaître 230 contrats de restau-

ration des milieux aquatiques et 70 qui concernent des zones humides, 150 postes d'animateurs-rivières cofinancés par l'agence, 405 ouvrages rendus franchissables, et 126 ouvrages supplémentaires qui seront rendus franchissables en 2013, 21 655 km de cours d'eau restaurés et entretenus, 2 026 ha de zones humides acquis avec une aide de l'agence et 35 744 ha restaurés et gérés.

Le 10^e programme (2013-2018) va marquer une nouvelle accélération, avec des dotations pour la politique milieux aquatiques qui augmentent de 60%. ■



Repenser les aménagements des cours d'eau

La première orientation du Sdage, « repenser les aménagements des cours d'eau », caractérise l'esprit de cette politique milieux aquatiques émergente de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, en phase avec l'évolution des interventions des acteurs de terrain des années 80 : on ne se contente plus d'aménager les cours d'eau, on prend en compte le fonctionnement écologique de l'écosystème aquatique dans son ensemble, cours d'eau et zones humides associées, que les chercheurs sur le Rhône nomment l'hydrosystème¹.

1/ ROUX A.L. & al., 1982.- Élaboration du concept d'hydrosystème fluvial (1982) puis articles sur les concepts dérivés. PIREN Rhône, Ed. CNRS



LA VALLÉE DE L'ARNON EN 1975 : ON N'AVAIT PAS LES CONNAISSANCES ?

En 1975 l'émission *La France défigurée* réalise un reportage sur la vallée de l'Arnon, affluent du Cher. Des travaux d'aménagement viennent d'être réalisés pour les besoins de l'agriculture, le cours d'eau a été rectifié, les méandres supprimés. Sur 15 km la rivière a été transformée en canal. Des riverains s'émeuvent et alertent les producteurs de l'émission. Le journaliste enquête. Il interroge François Terrasson, alors assistant au Museum d'histoire naturelle. Quel est l'avis des experts ? « Vous avez une rivière qui va couler beaucoup plus vite et qui donc en été va se vider de son eau, explique



© Jean-Louis Aubert

De l'assainissement des terres à la restauration de la morphologie, l'exemple du syndicat Pervenche-Erine (Orne)



© Jean-Louis Aubert

« À l'époque, les cours d'eau deviennent des émissaires et ils prennent des noms comme E19, E20, E21 ou E22. C'est aujourd'hui avec une compréhension et une vision différente des cours d'eau que nous travaillons avec nos partenaires. »

Pierre Capron,
président du Syndicat
intercommunal des bassins
de la Pervenche et de l'Erine

Créé initialement pour l'assainissement des terres agricoles en 1970, le SIAT, syndicat intercommunal d'assainissement des terres des bassins de la Pervenche et de l'Erine, réalisait des travaux d'aménagement hydraulique sur l'ensemble du bassin versant : curage, drainage, rectification et création d'émissaires. À l'époque, les cours d'eau deviennent des émissaires et ils prennent des noms comme E19, E20, E21 ou E22. Suite à ces travaux les cours d'eau et émissaires vont connaître une longue période sans entretien, de 1990 à 2004, avec ses conséquences : envahissement total par la végétation, rejets colonisant le lit, témoignage d'une gestion des cours d'eau inadaptée et non durable.

Changer les pratiques et les mentalités

De 2004 à 2008, les propriétaires et exploitants demandent la reprise des travaux hydrauliques qu'ils ont connus dans le passé. Le syndicat, la cellule d'assistance technique (CATER) de Basse-Normandie et la fédération de pêche de l'Orne mènent alors un travail important de communication et de sensibilisation pour changer les pratiques et les mentalités. Durant cette période, le syndicat réalise une étude de diagnostic, il signe un contrat restauration rivière en 2005, et il s'agrandit avec le recrutement d'un technicien de rivière.

En 2008, le syndicat change de nom et devient syndicat intercommunal des bassins de la Pervenche et de l'Erine. Maître d'ouvrage pour un contrat restauration-entretien, il entreprend différents travaux : gestion de la végétation, abreuvoirs et clôtures pour limiter le piétinement du bétail,



François Terrasson. *Vous aurez un assèchement. Vous aurez en aval au contraire une eau qui arrivera beaucoup plus vite. Donc vous aurez des crues. En voulant éviter des inondations ici, on en provoquera ailleurs. (...) Il aurait fallu d'abord parcourir le terrain très en détail. Nous aurions proposé dans ce cas quelque chose de très proche du statu quo : les méandres de l'Arnon permettent aux terres d'être régulièrement humidifiées, il fallait donc conserver les méandres.* »

Le reportage de La France défigurée (15 min) peut être consulté sur le site de l'INA, <http://www.ina.fr/video/CAA7500475101>



© Si des bassins de la Pervenche et de l'Erne

LES RÉSULTATS D'UN PARTENARIAT ACTIF

- Un premier contrat restauration rivière achevé et une étude bilan en cours de finalisation.
- Un prochain contrat territorial avec un niveau d'ambition plus affirmé concernant la restauration morphologique.
- Un changement de regard sur la rivière avec une notion de restauration morphologique élargie.
- Une notion de bassin versant qui prend tout son sens grâce à l'adhésion des collectivités du département voisin. Un travail de mutualisation qui a permis au syndicat de dépasser ses difficultés.
- Des actions de restauration de la végétation des berges (17 km de cours d'eau restaurés), lutte contre le piétinement bovin (19 km de clôtures et 44 abreuvoirs) et de recharge en granulat (4 km), restauration d'une zone humide.

restauration morphologique et diversification des habitats, ou réhabilitation de zones humides. En 2012, le syndicat s'associe avec la Communauté de communes du bassin de Mortagne-au-Perche et le syndicat intercommunal du Val d'Huisne pour la réalisation d'une étude hydromorphologique des bassins de l'Huisne et de la Sarthe. Par ailleurs, le syndicat pose le futur programme d'actions 2015-2019 grâce au partenariat efficace avec trois collectivités, à l'adhésion des communes du département de la Sarthe sur le bassin de la Pervenche, et à l'appui et l'expertise de la Fédération de pêche de l'Orne. Les travaux de restauration morphologique se poursuivent avec la réouverture d'une zone de sources busées et drainées, des actions sur les petits cours d'eau, la remise en fond de vallée d'un cours d'eau qui avait été dévié. Au cours de ces années, le syndicat a considérablement évolué. C'est aujourd'hui avec une compréhens-

sion et une vision différente des cours d'eau que nous travaillons avec nos partenaires. Avec ce changement des pratiques et la richesse de l'alliance entre les acteurs, le syndicat se veut aujourd'hui force de proposition pour les années à venir. ■

Syndicat intercommunal des bassins de la Pervenche et de l'Erne
Mairie de Saint-Quentin-de-Blavou
61360 Saint-Quentin-de-Blavou
02 33 83 86 67
syndicathautbassinhuisne@orange.fr

DES CONTRATS DE « RESTAURATION ENTRETIEN » AUX CONTRATS TERRITORIAUX

Pour faire vivre cette politique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'appuie sur des maîtres d'ouvrage volontaires pour porter les actions, des syndicats intercommunaux, mixtes ou à vocation unique. Puis, ces actions s'étendant sur les territoires du bassin, l'agence favorise le regroupement d'opérations coordonnées sur un cours d'eau, prenant en compte aussi ses affluents. Collectivement, il faut prévoir, planifier par une étude préalable et programmer des travaux sur plusieurs années. Le contrat de restauration et d'entretien est né. En 2008 le champ d'action de ces contrats s'étend à la réduction des pollutions agricoles à l'échelle du bassin versant : c'est le contrat territorial.



© Jean-Louis Aubert

Des contrats de restauration-entretien aux contrats territoriaux, l'exemple du syndicat du Trégor (Finistère)

Guy Penneç,

président du syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix,

Julie Bertillon,

chef du service milieux aquatiques

« Cette petite porte d'entrée sur l'entretien des rivières nous a permis de nous emparer de sujets vastes. »

Le syndicat naît en 1974 après des inondations catastrophiques à Morlaix. Sa vocation initiale est de prévenir et limiter l'impact des crues. Le premier projet – la construction d'un barrage d'une trentaine de mètres de haut – est abandonné dans les années 83-84, principalement pour des raisons financières. Le syndicat s'oriente alors vers la restauration et l'aménagement raisonnés des rivières et donne la priorité à la prévention avec la mise en place de stations d'alerte automatisées et les premiers contrats de rivières. Les actions sur le milieu aquatique démarrent en 1994 avec le recrutement d'un technicien. Des contrats restauration-entretien sont signés successivement par le syndicat et plus tard par le conseil général. L'équipe du syndicat s'agrandit progressivement. 75 km de linéaires sont entretenus et restaurés

chaque année grâce à de nombreux partenaires, agence de l'eau, conseil général, et grâce au travail de proximité avec les pêcheurs, les riverains, les pisciculteurs, les agriculteurs et les scolaires. Résultats : les cours d'eau sont accessibles et leur lit désencombré, les habitats deviennent fonctionnels. Le syndicat diversifie ses actions : veille sur les cours d'eau et les espèces qui les fréquentent, expertise technique et réglementaire auprès des collectivités et des riverains, identification des sources de pollution, veille sur le désherbage chimique des fossés, lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles ; et bien sûr la sensibilisation du public et des scolaires.

À partir de 2008, le contrat territorial favorise une vision transversale de toutes les actions

De nouvelles problématiques surgissent avec les lois Grenelle et les actions sur la continuité écologique démarrent : retrait de passages busés sous-dimensionnés ou mal calés, actions sur des petits seuils de moulins, création de rivière de contournement... Mais aussi la lutte contre les érosions de berges, notamment dans les prairies de fond de vallée. Le syndicat aide les agriculteurs à acquérir des équipements alternatifs pour éviter l'accès du bétail aux cours d'eau.

Sur les zones humides, toujours drainées et remblayées, le syndicat décide d'agir à travers le contrat territorial signé avec un partenaire supplémentaire, la Région Bretagne. Il propose de réouvrir des prairies humides : travaux de broyage, mise en place de



© Syndicat mixte du Trégor



© Syndicat mixte du Trégor



QUELQUES CHIFFRES

- 19 communes du Pays de Morlaix dans le Nord Finistère
- 50 000 habitants
- 5 bassins versants répartis sur 520 km²
- 700 km de cours d'eau côtiers
- Un territoire essentiellement agricole : le quart nord-est du Finistère est un milieu d'élevage important et intensif

clôtures et de systèmes d'abreuvement. 5 à 10 ha de prairies humides sont réouverts chaque année et restitués à l'agriculteur *via* des mesures agro-environnementales. Il propose aussi aux communes d'identifier, de cartographier et d'intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme. Fin 2014, les inventaires sont réalisés sur les 19 communes.

Depuis 2014, le syndicat agit sur les ouvrages Grenelle liste II. Si les propriétaires conservent leur droit d'eau, il convient avec eux des aména-

gements et les co-finance. Sinon, le syndicat prend intégralement en charge le coût des travaux.

Notre objectif pour 2015, c'est l'appropriation des enjeux des milieux aquatiques par les usagers et les élus et une adaptation permanente aux attentes du terrain. Nos points forts ? La reconnaissance des actions par les acteurs du bassin versant, l'expertise, car nous sommes un syndicat de proximité, une synergie confortée au quotidien entre les collectivités, les syndicats d'eau et l'ensemble des partenaires, et un dynamisme et une complémentarité entre les techniciens (11 personnes aujourd'hui) et les élus.

Cette petite porte d'entrée sur l'entretien des rivières nous a permis de nous emparer de sujets vastes. Nous sommes aujourd'hui en Bretagne le seul syndicat à porter un plan d'action de lutte contre les marées vertes en collaboration avec tous les acteurs agricoles. Nous portons aussi le plan d'action et de prévention des inondations que nous déposerons pour mars 2015. ■

Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix

Place O. Krebel,

29600 Morlaix

02 98 15 15 15

smt-morlaix@wanadoo.fr

© Syndicat mixte du Trégor





© Jean-Louis Aubert

Yves Piot,

chargé de mission au syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et de ses affluents

« Le syndicat peut présenter un bilan positif : un plan de gestion réactualisé et réalisé en partie en interne, des enjeux bien identifiés, des objectifs clairement définis et une réelle cohérence hydrographique. »

Évolution des pratiques et des modes d'intervention sur les milieux, l'exemple de la Coise (Loire & Rhône)

Le Rhins, avec son affluent la Trambouze, est un affluent rive droite de la Loire. Son bassin versant couvre 570 km² et concerne 40 communes. Le bassin versant de la Coise, 50 km plus au sud, s'étend sur 340 km² et compte 33 communes. Dans les années 1970, les actions engagées donnaient la priorité aux travaux hydrauliques : drainage, recalibrage des cours d'eau, curage et profilage. L'objectif était de limiter les inondations des terres agricoles, même si celles-ci sont en prairie. Dans le département de la Loire, de nombreux projets restent heureusement dans les cartons. La sécheresse de 1976 conduit à la construction de nombreuses retenues collinaires... sur des zones humides.

En 1989, les collectivités s'imprègnent de la problématique rivière. Le syndicat change de politique et entame une réflexion territoriale. Le premier contrat

de rivière sur Rhins-Trambouze est signé en 1992. Il associe l'État, la région Rhône-Alpes, les deux agences de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et Loire-Bretagne, les départements de la Loire et du Rhône, le Conseil supérieur de la pêche, les fédérations de pêche et les Sivom du Pays d'Amplepuis Thizy (69) et du Canton de Perreux (42). La région Rhône-Alpes est alors motrice dans la dynamique des contrats de rivière. Après ce premier contrat, d'autres succèdent en 1995 puis en 1998. Des équipes rivières sur le département de la Loire, ou brigades rivières sur le département du Rhône, sont chargées de mettre en place les actions d'entretien sur les bassins versants de Rhins-Trambouze et de la Coise.

Dans les premières démarches, les objectifs n'étaient pas clairement identifiés

Les secteurs d'intervention étaient définis en fonction des connaissances des intervenants. En 1993, les premières techniques végétales sont abordées. On gère alors, très souvent, les cours d'eau comme des parcs municipaux, de façon inadaptée. Des seuils sont construits, avec ou sans passe à poissons. Parfois l'argument est touristique, pour la mise en valeur d'un moulin.

En 2005, le syndicat interdépartemental mixte de la Coise succède à un syndicat à vocation unique, existant sur une partie du territoire. Il organise ses compétences autour de deux pôles, un pôle rivières et un pôle assainissement non collectif.

À ce jour, le syndicat peut présenter un bilan positif avec une équipe de 6 personnes pour gérer toutes



© Syndicat de la Coise



les thématiques identifiées. Un plan de gestion des cours d'eau réactualisé et réalisé en partie en interne, des enjeux bien identifiés, des objectifs clairement définis, une réelle cohérence hydrographique et, en projet, un programme d'arasement ou de dérasement des seuils pour répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau. Sur la compétence ANC, le syndicat a favorisé la réhabilitation de 350 installations sur un parc de 4 000.

Nos atouts, c'est la solidarité entre les acteurs du bassin versant, une approche de toutes les thématiques avec tous les élus concernés, une cohérence dans la démarche, et pour nos partenaires un interlocuteur unique. Après deux générations de contrats, nous sommes dans une phase de transition avec la réalisation d'une étude bilan. Aujourd'hui, le syndicat est porteur d'un programme agro-environnemental et climatique (PAEC). Nous avons mis en place une large concertation avec tous les acteurs agricoles du territoire pour déposer ce dossier en octobre 2014. ■

Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et de ses affluents - Sima Coise

1 passage du Cloître,
42330 Saint Galmier,
04 77 52 54 57
www.sima-coise.fr
y.piot@sima-coise.fr

On gère les cours d'eau comme des parcs municipaux, de façon inadaptée.

© Syndicat de la Coise



LES ATOUTS DU SYNDICAT

- la solidarité entre les acteurs du bassin versant
- une cohérence dans les actions menées
- une approche multithématique : inondations en plaine, assecs sur les petits cours d'eau en amont, érosion régressive, assainissement collectif et non collectif, pollutions diffuses agricoles
- pour les partenaires, un interlocuteur unique
- une bonne implication des élus grâce à une gouvernance locale
- la proximité et la très bonne connaissance du territoire par tous
- la mutualisation avec d'autres syndicats pour certaines actions

© Syndicat de la Coise





Jean-Baptiste Narcy,

chef de projet au sein du cabinet d'étude AScA et spécialiste des aspects stratégiques des politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, il a notamment publié :

- *Pour une gestion spatiale de l'eau, Comment sortir du tuyau*, Bruxelles 2004, P.I.E. – Peter Lang, Collection, Ecoplis n°4, 342 pages
- *Regards des sciences sociales sur la mise en œuvre des politiques de l'eau*, Éditions Onema, collection comprendre pour agir, Paris 2013, 156 pages. (http://www.onema.fr/IMG/pdf/DIM_SO.pdf)

« Les aménageurs d'il y a 40 ans n'étaient pas plus ignorants ou irrationnels que ceux d'aujourd'hui : ils s'inscrivaient dans un contexte politique, économique et sociologique différent. »

« Repenser l'aménagement des cours d'eau »

Pourquoi faudrait-il « repenser l'aménagement des cours d'eau » ?

Les anciens pensaient-ils donc mal ? L'explication souvent mise en scène est que les connaissances ont progressé, et c'est pour cela que les pratiques techniques ont évolué. En réalité, des connaissances mettant en cause les travaux étaient déjà disponibles dans les années soixante-dix. Les pouvoirs publics ont délibérément choisi de les ignorer.

Deux visions scientifiques de la nature

Ce qui se joue en fait dans cette évolution des pratiques, c'est la confrontation entre deux visions scientifiques sur la nature¹ :

- l'une fondée sur la maîtrise, inaugurée par Descartes puis développée par les sciences expérimentales et opérationnalisée par la puissance des sciences de l'ingénieur : une nature

passive, support de nos réalisations techniques qui la reconstruisent, une nature artefact,

- l'autre, occultée par la première dans la pensée moderne mais bien présente, développée par l'histoire naturelle jusqu'à l'écologie, en passant par Darwin : une nature autonome, active, n'ayant pas besoin de l'homme pour être mise en mouvement et « fonctionner », et qui ce faisant nous rend des services.

Une confrontation politique

Si l'équilibre entre ces deux visions s'est déplacé au sein des politiques de l'eau, ce n'est pas seulement par l'évolution des connaissances et des controverses scientifiques : c'est parce que cette confrontation est politique (comme toute activité scientifique, nous apprend la sociologie des sciences). Elle met en scène :

- l'idéologie du Progrès, du productivisme, versus la critique du mythe du progrès, une autre conception

du développement et du bonheur humain,

- certains intérêts (économiques notamment) attachés à la maîtrise de la nature, versus d'autres intérêts, attachés à l'existence d'une nature autonome et aux services qu'elle rend.

Bref, derrière cette confrontation entre regards scientifiques se joue en réalité la confrontation entre différentes coalitions d'acteurs et d'intérêts, différents systèmes de croyance, qui s'affrontent pour faire évoluer les politiques publiques.

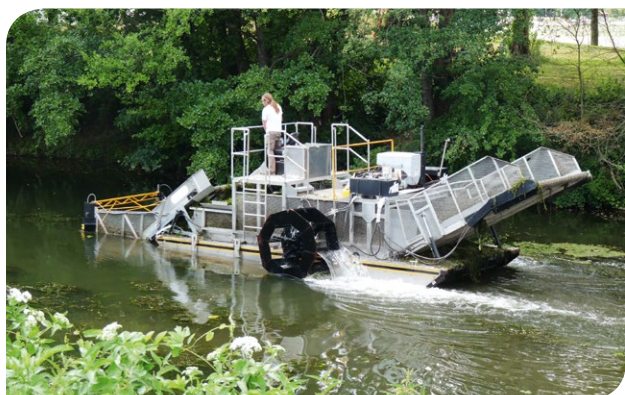
Se situer dans une histoire plus large

Il faut replacer l'histoire de l'aménagement des cours d'eau dans une histoire plus large : les aménageurs d'il y a 40 ans n'étaient pas plus ignorants ou irrationnels que ceux d'aujourd'hui : ils s'inscrivaient dans un contexte politique, économique et sociologique différent. ■

^{1/} Catherine et Raphaël Larrère, *Du bon usage de la nature*, Flammarion (Champs Essais) 1997



Des interventions ponctuelles aux approches territoriales



© Syndicat mixte Vendée-Sevres-Autizès

Dès le démarrage du 9^e programme, le conseil d'administration de l'agence de l'eau fait du contrat territorial un outil obligatoire de sa politique territoriale. Outre la prise en compte des pollutions diffuses agricoles, ou plus récemment des questions quantitatives, le contrat territorial va couvrir des espaces naturels et ruraux plus vastes : bassins versants, grandes vallées alluviales et têtes de bassin. Les facteurs clés de la réussite sont le multipartenariat et la synergie des acteurs sur ces territoires hydrographiques cohérents.

En Vendée, l'exemple du syndicat mixte Vendée-Sèvre-Autizes



© Jean-Louis Aubert

© Jean-Louis Aubert

« La goutte d'eau qui part d'ici arrive dans la baie de l'Aiguillon, là où travaillent les mytiliculteurs. L'enjeu du territoire, c'est de travailler tous ensemble et de polluer le moins possible en amont pour avoir la meilleure qualité d'eau en aval. »

Jean-Claude Richard,
président de la communauté de communes et du syndicat mixte Vendée-Sèvre-Autizes,

Fabrice Enon,
directeur du syndicat mixte

Le syndicat (SMVSA) intervient sur une partie importante du Marais poitevin, environ 40%. Deuxième zone humide de France, c'est aussi un territoire façonné par l'homme depuis le Moyen Âge. Le syndicat compte 50 communes, 5 établissements de coopération intercommunale et une vingtaine de gestionnaires hydrauliques. Il couvre 94 000 ha, dont 37 000 ha de marais. Il a été créé en 1981 pour faire face aux besoins de travaux sur le marais. Ces statuts ont ensuite été modifiés en 2004 puis 2012 afin d'élargir son périmètre de compétence et ses champs d'intervention. Multiplicité des acteurs, complexité juridique et technique des actions, mais aussi nécessité d'appréhender la gestion de l'eau à une échelle cohérente, confèrent au SMVSA un rôle essentiel pour :

- coordonner les actions entre thématiques et acteurs,
- mutualiser les moyens humains et financiers,
- rassembler et diffuser l'information.

Ses compétences couvrent l'entretien et la gestion du marais et des cours d'eau, la protection de la ressource en eau et la protection contre les crues et les inondations. Pour son propre compte et celui des acteurs locaux, il assure le portage de multiples contrats sur des territoires et problématiques

LES ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DES CONTRATS

Zones humides – marais rétrolittoral

- Lutte contre les plantes envahissantes
- Restauration de la continuité écologique au niveau des ouvrages
- Entretien de la végétation en bordure de canaux
- Curage et lutte contre l'envasement
- Acquisitions foncières de zones humides

Cours d'eau

- Restauration de la continuité écologique au niveau des ouvrages
- Restauration et entretien du lit et des berges
- Restauration du lit mineur
- Suivi *via* la mise en place d'indicateurs

Gestion quantitative

- Objectif : réduire les prélèvements estivaux pour l'irrigation de 60 %
- Économies d'eau, amélioration des pratiques d'irrigation
- Réserves de substitution aux prélèvements en cours d'eau et marais et suppression des retenues d'eau pour irrigation sur les cours d'eau
- Mise en place de la gestion collective



complémentaires : un contrat territorial pour les zones humides du Marais poitevin - Vendée, des contrats territoriaux cours d'eau sur la Longèves, la Vendée amont-Mère et l'Autize, un contrat territorial gestion quantitative sur le secteur de la Vendée, ainsi que le PAPI¹ de la Vendée.

Reconnecter marais, cours d'eau, nappes et domaine maritime

Un enjeu important de ce territoire est de reconnecter la gestion du marais, des cours d'eau, des nappes, mais aussi du domaine maritime, en particulier pour préserver la qualité et la quantité d'eau nécessaires à la mytiliculture. On voit bien là que la gestion de l'eau est indivisible. La solidarité est indispensable à l'échelle du bassin versant. De ce point de vue, les actions des seuls contrats milieux aquatiques



© Syndicat mixte Vendée-Sèvre-Autizes

ne peuvent suffire à atteindre le bon état des eaux. Les actions interviennent surtout sur les linéaires, peu sur les surfaces. Elles ne touchent pas à la qualité physico-chimique ni aux questions quantitatives. Il revient donc aux maîtres d'ouvrage de faire évoluer leur organisation en fonction des enjeux locaux, en menant des programmes complémentaires (contrat gestion quantitative, PAPI, contrat Natura 2000...), ou en faisant évoluer les statuts pour élargir les compétences, voire le périmètre, en fonction des besoins. Le SMVSA a

choisi d'étendre son périmètre en 2015 pour embrasser en totalité les bassins de la Vendée et de l'Autize. Il a aussi choisi d'anticiper sur la GEMAPI en prenant les compétences dès 2012 – les communautés de communes se substituant aux communes. ■

Syndicat mixte Vendée, Sèvre, Autizes
Maison commune
85450 Chaille-les-Marais
02 51 56 76 03
f.enon-smvsa@orange.fr

1/ Programme d'actions de prévention contre les inondations.



© Jean-Louis Aubert

Philippe Barry,
 président du syndicat
 d'aménagement du bassin
 de la Vienne (SABV),

Yoann Brizard,
 directeur

Dans le Limousin, un contrat pour les milieux aquatiques de la Vienne



« Avec 1 800 étangs, nous avons une vraie problématique ! Il n'est pas question d'intervenir partout. On cible les sous-bassins où les enjeux sont bien identifiés et où l'on peut intervenir de façon concertée. »

Créé en 1989, le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne est un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre. À sa création il comptait 7 communes ; il en compte 50 en 2014. Il intéresse les bassins versants de la Briançonne, de l'Aixette, de la Vienne, de l'Aurence et de la Glane, soit 1 475 km². Il compte plus de 2 500 km de cours d'eau, plus de 280 seuils, 140 km² de zones à dominante humide et près de 1 800 étangs...

Depuis 2008 le syndicat est engagé dans plusieurs démarches territoriales, sur des périmètres différents et complémentaires. Le premier contrat, sur la Glane et la Vienne, s'est achevé en 2014. Il intégrait les premières mesures agro-environnementales territorialisées. Son renouvellement est en préparation pour la période 2015-2019 sur un périmètre élargi au bassin de l'Aixette. Le deuxième, porté par Limoges Métropole sur le bassin de l'Aurence, s'achèvera en 2016.



© Yoann Brizard - SABV

À QUOI SERT UN CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES ?

1 Établir le diagnostic, définir les enjeux, l'exemple de la Briance

- alimentation en eau potable (30 000 habitants) et hydrologie : qualité et quantité de la ressource
- sécurité civile : mémoire des crues historiques, gestion des embâcles et de la ripisylve
- agricole et économique : abreuvement du bétail, érosion des sols
- halieutique et touristique : pêche et canoë dans la zone aval
- paysager : un territoire marqué par ses vallées encaissées...
- et un enjeu transversal : la biodiversité

2 Construire le programme d'action, l'exemple de la Glane et de la Vienne qui vise 5 objectifs majeurs

- restaurer les conditions naturelles d'écoulement des eaux
- limiter le colmatage du lit des rivières en restaurant les berges dégradées
- améliorer la qualité piscicole des cours d'eau
- connaître, préserver et gérer les zones humides et les espèces remarquables qui y vivent
- communiquer auprès des populations sur les politiques de l'eau

3 Et enfin, hiérarchiser les actions et les territoires

Enfin un nouveau contrat 2016-2020 est à l'étude sur le bassin de la Briance, avec un objectif spécifiquement milieux aquatiques.

De contrat en contrat, le nombre des partenaires s'élargit

Ce dernier devrait associer l'établissement public du bassin de la Vienne, l'Université de Limoges, la chambre d'agriculture, la fédération de défense contre les organismes nuisibles, le pays de Monts et Barrages, la fédération de pêche, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin et le Conservatoire botanique national du Massif central... Le contrat permet de poser un diagnostic, d'identifier les enjeux, de définir des objectifs et de hiérarchiser les actions et les territoires pour construire le programme d'ac-

tions. Sur la gestion des milieux aquatiques proprement dit, on recense une trentaine d'actions : pose de fascines pour restaurer la végétation rivulaire, réalisation d'abreuvoirs pour préserver les berges, effacement de plans d'eau, aménagement ou suppression d'obstacles dans le lit des cours d'eau, dispositifs de franchissement pour les poissons, inventaires et plans de gestion des zones humides, conventions amiables, baux ou acquisitions, mesures agro-environnementales en complément des actions du syndicat... Sans oublier la communication et la sensibilisation car rien ne vaut la preuve par l'exemple. Les actions de sensibilisation sont conduites en partenariat avec les acteurs du territoire et s'appuient sur les réalisations concrètes. Par exemple sur la mise en



© Yoann Brizard - SABV

place d'outils d'interprétation innovants qui vont pouvoir toucher différents publics. Ces actions sont un facteur important de l'évolution territoriale du syndicat. C'est pourquoi nous aménageons un bus pédagogique, « Au fil de l'eau... la nature à ma porte ! », qui portera le message de la préservation des milieux naturels. ■

Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne

38 avenue du président Wilson
87700 Aix-sur-Vienne
05 55 70 77 17
sabvm@wanadoo.fr ou
y.brizard@syndicat-bassin-vienne.fr



© Yoann Brizard - SABV



Préserver la dynamique fluviale, l'exemple du Val d'Allier



Sur la rivière Allier, les érosions de berge et les dépôts de sédiments déplacent le lit et forment des méandres. Cette dynamique est indispensable au fonctionnement de la rivière, à la pérennité de la ressource en eau et à la biodiversité. En érodant les berges la rivière se recharge en sédiments sans sur-creuser son lit. En remodelant régulièrement la plaine, elle entretient une mosaïque de milieux très diversifiés qui accueillent de nombreuses espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial.

Acheter des terrains... pour les laisser partir à l'eau

Ici le Conservatoire a acheté un peu plus de 8 ha de terrain. Le but de cette acquisition est de permettre à la rivière de continuer à éroder les terrains pour se recharger en sédiment et assurer son équilibre fluvial.

Daniel Mayerau,

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier en Auvergne

La rivière bouge continuellement. Elle est en train de partir vers l'ouest et on a sous nos yeux la constitution d'un bras mort qui petit à petit va se déconnecter de la rivière. Si on empêche la rivière de se déplacer, elle va sur-creuser son lit ; le niveau de la nappe alluviale va baisser et on aura des difficultés pour l'alimentation en eau potable.

Estelle Cournez,

Directrice du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier

La boire des Carrés, un espace préservé pour les Vichyssois

La boire des Carrés est un espace naturel sensible du département de l'Allier. C'est aussi un site inscrit au titre du contrat de restauration et d'entre-

tien du Val d'Allier. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Vichy Val d'Allier et la gestion est confiée à la Ligue pour la protection des oiseaux.

Rodolphe Rideau

Conseil général de l'Allier

On a, pas très loin du centre-ville, un patrimoine naturel remarquable qu'il est bon de faire connaître à la population. La dynamique fluviale n'est pas une chose facile à comprendre. Ces friches qu'on pourrait penser peu utilisées, sont une possibilité de maintien de la vie sauvage. Elles permettent à la rivière de divaguer, avec tout ce qui s'ensuit pour la faune, la flore et l'eau potable. C'est un formidable réservoir d'eau potable pour le département de l'Allier.

Michel Aurambout

Vice-président de Vichy Val d'Allier

Il y a quelques décennies, dans des endroits comme ici et dans tout le Val d'Allier, on extrayait des granulats directement dans la rivière. Quand les gravières étaient en fin de vie, on

en faisait des décharges publiques. Aujourd'hui, si vous ouvrez bien les yeux, vous allez voir une cistude, des sternes pierregarin, des sternes naines qui nichent sur les petites îles, et des dizaines d'oiseaux nicheurs. On est passé de la destruction inconsidérée à une protection raisonnée grâce à l'action de tout le monde, et notamment à l'argent des collectivités publiques. Il faut arrêter de séparer l'économie et la protection de la nature. Si on a de l'eau potable, c'est parce que l'eau passe à travers les couches et recharge des nappes phréatiques. Pour avoir de l'eau potable il faut avoir des grands espaces protégés.

Christian Bouchardy,

Vice-président du Conseil régional d'Auvergne

→ VOIR LA VIDÉO

<http://petitien.fr/ValdAllier>



Jean-Baptiste Narcy,

chef de projet au sein du cabinet d'étude ASca et spécialiste des aspects stratégiques des politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

© Jean-Louis Aubert



« Quand on passe du tuyau et de l'équipement aux milieux et à la gestion des espaces, l'objet à gérer devient le territoire et les acteurs qui le peuplent. »

Une action collective, partenariale, territoriale

Les interventions témoignent d'une action collective, partenariale, qui s'organise notamment au travers des contrats territoriaux. Plus largement, on constate l'émergence du territoire dans la politique de l'eau.

Cela nous renvoie à la « territorialisation des politiques publiques » dont parlent les spécialistes des sciences politiques.

Réparer les conséquences des Trente Glorieuses

Les actions ponctuelles que l'agence aidait autrefois visaient à répondre à des demandes locales pour « réparer » les conséquences négatives des Trente Glorieuses.

Or, quel était le modèle d'action publique de ces Trente Glorieuses ?

Un État ayant le monopole de la définition de l'intérêt général et mettant en place des filières verticales d'équipement pour réaliser différentes formes d'intérêt général dans les territoires¹. En résulte une gestion cloisonnée par

filiales dont les incohérences, une fois constatées, sont traitées par de nouvelles filières *ad hoc* créées pour cela. Les agences « financières de bassin » ont été créées selon cette logique : une nouvelle filière d'équipement et de financement pour traiter les effets secondaires sur la ressource en eau du développement économique et urbain de la France.

De nouveaux enjeux d'action publique...

Ce modèle entre en crise à partir des années 70. Les objectifs d'équipement sont stabilisés et, surtout, de nouveaux enjeux d'action publique apparaissent : chômage de masse, exclusion, environnement... Des enjeux pour lesquels la logique d'équipement ne suffit pas et dont la définition même nécessite de mobiliser une pluralité d'acteurs.

L'État n'a plus le monopole de la définition de l'intérêt général. C'est vrai aussi dans le domaine de l'eau. Quand on passe du tuyau et de l'équipement aux milieux et à la gestion des espaces, l'objet à gérer devient le terri-

toire et les acteurs qui le peuplent. Le monde de l'eau ne gère plus un objet qui lui serait propre (comme les tuyaux et les stations d'épuration) mais qui est partagé avec d'autres. Il faut alors se coordonner, négocier, conclure des alliances, faire face à des oppositions... C'est conflictuel, nécessairement.

... qui nécessitent de l'action collective

On n'a pas fini de tirer tous les enseignements de la territorialisation de la politique de l'eau. Ainsi l'idée qu'on manquerait de maîtres d'ouvrage pour les zones humides et les rivières est un héritage de la logique d'équipement. Le vrai problème est ailleurs, dans la complexité de l'action collective que ces thèmes appellent.

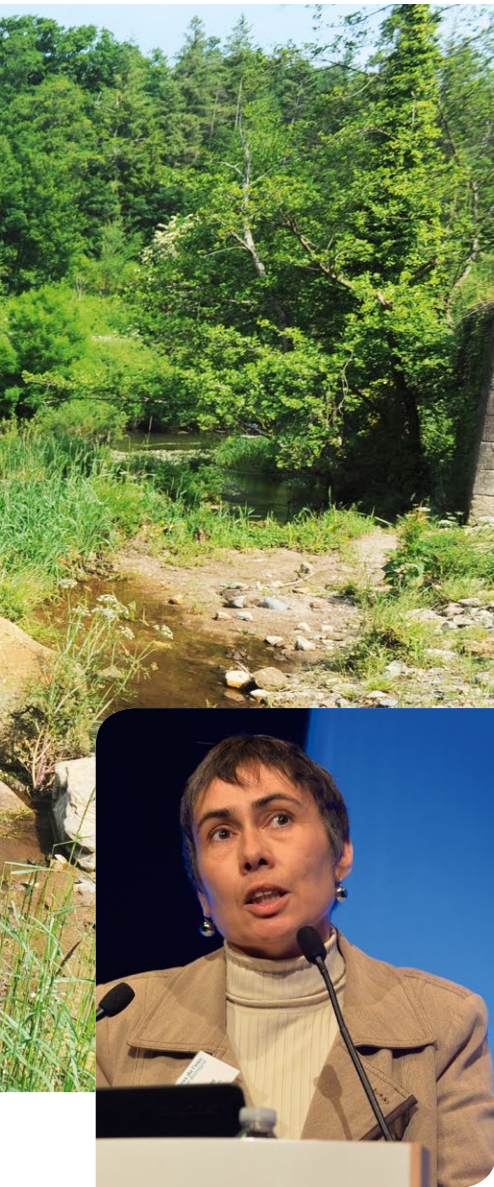
Être maître d'ouvrage aujourd'hui, c'est non seulement porter une intention de changement, la réaliser, mais aussi organiser et animer la concertation que nécessite l'action collective. Être à la fois partie prenante et animateur du débat collectif, le rôle n'est pas facile à tenir ! ■

^{1/} Gilles Barouch, La décision en miettes, systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels, L'Harmattan, 1989. Le fil directeur de cet ouvrage est d'ailleurs la Cisse, rivière des départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.



Continuité écologique, hydromorphologie, zones humides... comment et avec qui ?

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, puis les lois Grenelle, orientent la politique milieux aquatiques vers des objectifs ambitieux. Atteinte du bon état écologique des masses d'eau, restauration de la continuité écologique des cours d'eau, préservation des zones humides par leur restauration et leur gestion, notamment par la maîtrise foncière. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans la contribution active et volontaire des acteurs du territoire.



© Jean-Louis Aubert



© Jean-Louis Aubert

Catherine Moret,
directrice de l'association
Vallée du Léguer

« Notre objectif est d'associer tous les acteurs pour faire de l'obligation de restaurer la continuité un vrai projet de développement pour la vallée. »

La vallée du Léguer, un projet de territoire



Le Léguer est un fleuve côtier des Côtes-d'Armor. Son linéaire est de 60 km, son bassin versant couvre 54 000 ha et concerne 23 communes. C'est un cours d'eau dans lequel une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire : saumon atlantique, truite de mer, truite fario, anguille, lamproie marine et grande alose. Le Léguer, c'est aussi une première en France avec la décision de l'État, en 1996, de démanteler le barrage hydroélectrique de Kernansquillec. L'ouvrage est alors miné par les fissures mais il témoigne de l'industrie papetière qui a fait la prospérité de la région. La décision de l'État déclenche l'hostilité d'une partie des habitants. Il faut alors renouer les fils du dialogue, instaurer la transparence et la concertation. Les deux communautés de communes concernées, les associations et les services de l'État surmontent leurs divergences,

s'écoutent et finalement s'entendent. Du dialogue démocratique émerge l'idée de mettre en valeur les 12 ha libérés par l'ancienne retenue d'eau. La « renaissance » de la vallée s'appuiera sur la mémoire industrielle, l'action culturelle impliquant les habitants et la préservation de l'environnement naturel.

Le verrou supprimé, reste l'héritage

Le Léguer est une rivière à seuils. 60 moulins à eau jalonnent les cours d'eau principaux et plus de la moitié sont en mauvais, voire très mauvais état. Comment intervenir sur cet héritage problématique et restaurer la continuité écologique ? Pour évaluer l'intérêt collectif des sites hydrauliques et l'impact écologique des ouvrages, l'association décide de mettre en œuvre avec différents partenaires (ONEMA, universités, Lannion Trégor communauté) une démarche de diagnostic multicritère participatif. Cette démarche croise trois types de diagnostic (hydroécologique, historique social et des usages, et diagnostic du potentiel hydroélectrique). Et elle part de l'approche individuelle, puisque les décisions sont

Seuil du moulin de la ville avant/après.



© Biotech

UN DIAGNOSTIC MULTICRITÈRE PARTICIPATIF

Approche individuelle

Un diagnostic hydroécologique

(en partenariat avec l'ONEMA, le bureau d'étude CERESA)

- Relevés topo précis des caractéristiques des ouvrages
- Par ouvrage, évaluation des problématiques de continuité par espèces suivant les conditions hydrauliques et les impacts sur le tronçon
- Analyse de l'impact du cumul des ouvrages à l'échelle du cours d'eau

Un diagnostic historique, social et des usages

(en partenariat avec les universités de Poitiers, Paris X, Caen, Rennes/Projet ANR REPPAVAL)

- Historique et situation, usages actuels ou souhaités, modalités de gestion, statut juridique
- Analyse des représentations sociales (outil photographique, enquête de l'ouvrage à la rivière)
- Analyse des paysages passés et contemporains

Un diagnostic du potentiel hydroélectrique

(réalisé par Lannion Trégor communauté dans le cadre du plan climat énergie)

- Étude de pré-faisabilité (technique et économique) sur quelques sites avec le meilleur potentiel
- Calcul du potentiel à l'échelle des cours principaux

Approche globale

Élaboration de scénarios d'aménagement avec prise en compte des différents enjeux

SÉQUENCE 3

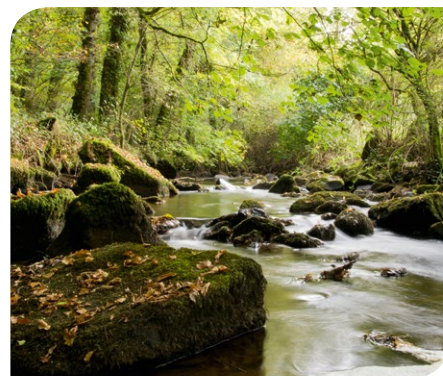


prises par les propriétaires pour leur ouvrage, pour aller vers une problématique collective, puisque c'est l'impact cumulé des ouvrages qui pose problème pour l'état du cours d'eau. Parallèlement, nous avons mené des projets pilotes sur 10 ouvrages « Grenelle » prioritaires. J'en citerai quatre pour montrer dans quel état d'esprit nous travaillons.

- **Le seuil du moulin de la ville à Belle-Isle-en-Terre**, situé en zone urbaine ; du fait de la perte du droit d'eau, la commune a décidé d'arasement l'ouvrage tout en redonnant un paysage à ce tronçon de rivière : maintien d'un radier pour éviter l'érosion régressive et mise en place de bancs graveleux végétalisés, submersibles en période hivernale, pour éviter l'étalement de la lame d'eau à l'étiage et protéger les murs riverains. Dès l'hiver 2013 nous avons vu la différence : nous avons subi une crue trentennale et la suppression de l'ouvrage a permis d'abaisser la crue en amont de 10 cm.
- **La prise d'eau potable de Traou Long** : le syndicat a fait le choix d'un réaménagement de la prise d'eau et d'un arasement partiel des seuils. On est passé d'une hauteur de chute de 1,70 m à 60 cm. Une échancrure permet à toutes les espèces de

passer, quel que soit le niveau d'eau. Le prélèvement de l'eau se fait maintenant par pompage à la place du gravitaire.

- **Le moulin de Guerson**, ancienne pisciculture, présentait un déversoir d'1,10 m et 300 mètres de plan d'eau. Pour ses propriétaires, c'est un fort potentiel paysager et environnemental. Le projet conduit avec eux se dirige vers l'arasement total du seuil, le réaménagement paysager du site et la création de deux bras de rivière qui maintiendront de l'eau à proximité du moulin.
- Le dernier projet associe la fédération de pêche des Côtes d'Armor et un privé. Les déversoirs de **Kerguiniou et milin paper** présentent des enjeux importants pour les inondations et par leur valeur historique et paysagère. De plus le propriétaire souhaite conserver son droit d'eau et continuer à turbiner. Il s'agit de trois ouvrages successifs qui représentent une hauteur cumulée de 1,85 m et 800 m de plan d'eau. Le choix qui est fait est l'arasement total des deux seuils situés en amont, ce qui va permettre de reconquérir presque 1 km de rivière naturelle, avec maintien d'un bras de dérivation pour protéger les habitations du site en cas d'inondation et aménagement du seuil aval



© Samuel Jouan



© Jean-Louis Aubert

avec un seuil rocheux pour assurer la transparence de l'ouvrage, tout en maintenant l'usage du droit d'eau. ■

Association Vallée du Léguer
BP 25, 22810 Belle-Isle-en-Terre
02 96 43 01 13
association.leguer@wanadoo.fr



« Plus belle la Moine »

La Moine s'écoule sur près de 70 km, de Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres) à Clisson (Loire-Atlantique), où elle se jette dans la Sèvre Nantaise. Près de 40 ouvrages entravent son cours, barrages, écluses, chaussées, seuils... De 2006 à 2009, le syndicat intercommunal d'aménagement de la Moine (SIAM) a expérimenté une ouverture permanente du vannage entre les chaussées de la Nombretière et du Plessis. Un nouveau paysage est apparu, les vases sur la partie courante ont pratiquement disparu, la biodiversité végétale a augmenté, différentes espèces animales ont fait leur retour.

Permettre à la Moine de retrouver une continuité écologique

Forts de ces résultats, les élus du SIAM ont engagé un programme ambitieux pour restaurer le lit de la Moine. La première phase des travaux : effacer six ouvrages situés dans le secteur de Cholet entre le barrage de Ribou et le moulin de Grangeard pour permettre à la Moine de retrouver une continuité écologique. Une rivière qui fonctionne normalement transporte des matériaux : limon, sable, gravier, cailloux, voire des blocs pendant les grosses crues. Les ouvrages bloquaient ce processus et provoquaient des envasements dans le bief. Leur effacement a aussi permis à la faune et aux poissons migrateurs comme l'anguille de se réapproprier la rivière. Selon les besoins, les berges ont été adaptées. Les sorties d'eaux pluviales ont été aménagées. La rivière charriait tout ce qui était abandonné par les passants : du mégot de cigarette aux bouteilles plastiques. Ces sorties d'eaux sont désormais filtrées biologiquement grâce à des obstacles ou des roseaux. Une opération de nettoyage a également été réalisée pour retirer les déchets plus importants jetés délibérément dans la rivière.

Préserver les usages

Le projet de restauration s'est construit en visant la préservation des usages existants : prises d'eau pour les abreuvoirs dans les prairies en amont de la ville, promenade, pêche, canoë. Une attention particulière a été portée à la prévention des inondations. Ainsi la réouverture du lit majeur sur la zone du théâtre Interlude : un décaissement en terrasses permet à la rivière de déborder sans risque pour les riverains et abaisse significativement le niveau de la crue en aval. 12 000 m³ de remblais ont été retirés et deux paliers créés. Le premier, à 50 cm au-dessus du lit de la Moine, est aménagé en prairie pour absorber les crues annuelles. Le second, inondable en cas de crue décennale, accueille désormais de nouveaux terrains de boules.

** Le programme Plus belle la Moine est piloté par le SIAM en collaboration avec la Ville de Cholet et la Communauté d'agglomération du Choletais.*



→ VOIR LA VIDÉO

<http://petitlien.fr/PlusBelleLaMoine>



© Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Moine



L'exemple des vallées alluviales de la Loire en région Centre



Les vallées alluviales de la Loire en région Centre étaient relativement en déshérence jusqu'à ce que le plan Loire les intègre dans ses objectifs de préservation. Le Conservatoire d'espaces naturels, soutenu par la région, l'agence de l'eau et les départements, a proposé différentes interventions pour conserver les zones humides en bon état, éviter leur embroussaillage et reconquérir des terrains agricoles pour les réhabiliter en prairies humides. Ces actions préservent la biodiversité et la ressource en eau. Elles contribuent aussi à l'expansion des crues sur plus de 1 000 ha et à réduire le risque d'inondation en amont de l'agglomération orléanaise.

Nous sommes sur le méandre de Guilly, un haut lieu écologique qui compte une dizaine d'habitats d'intérêt européen et accueille plus de 400 espèces d'intérêt écologique fort, végétales et animales. Nous sommes également sur un champ d'expansion de crue important pour la Loire moyenne.

L'enjeu pour le Conservatoire est triple : préserver, voire accroître cette biodiversité ; conserver la fonctionnalité hydraulique de la Loire en maintenant les zones d'expansion des crues comme les méandres ; et enfin intégrer une agriculture locale pour maintenir les milieux ouverts et entretenir les zones d'expansion des crues.



© Claire Limasset



© Claire Limasset

Pasto'Loire, entretenir les pelouses et les prairies ligériennes

Le pâturage a ses vertus mais il a aussi ses limites, donc tout ce qui est boisé est en général d'abord traité de façon mécanique. Ensuite les regains et les repousses sont maîtrisés par les moutons. Le berger conduit ses bêtes selon un plan de pâturage qui est une feuille de route pour répondre aux enjeux qu'on a identifiés.

Stéphane Hippolyte

Conservatoire d'espaces naturels Centre

Cette opération a commencé dans les années 90. Nous avons été contactés pour apporter un troupeau de race rustique bien adaptée à cette région, très humide l'hiver, très sèche en été. L'intérêt, pour le Conservatoire, c'est d'entretenir les terrains dont il est responsable, et pour nous de trouver de l'espace pour mettre nos troupeaux l'été. C'est un peu le même principe que les estives en montagne. Ça nous libère du temps et du terrain.

Didier Crèche

Éleveur

C'est important de remettre au goût du jour ce pastoralisme extensif et de valoriser le savoir-faire des bergers. Pour la Chambre d'agriculture, ce partenariat permet de mutualiser des expertises, tant environnementales sur la biodiversité que sur les pratiques agricoles. En 2001, le projet Pasto'Loire a reçu le label « projet pilote en zones humides » dans le cadre d'une convention entre le ministère de l'Écologie et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Agathe Khol

Chambre d'agriculture du Loiret

→ VOIR LA VIDÉO

<http://petitlien.fr/ValleesAlluvialesLoire>



Préserver les zones humides de têtes de bassin



© Jean-Louis Aubert

Pierre Séliquer,

directeur du Conservatoire d'espaces naturels du Limousin

« La combinaison des outils, contrat territorial et assistance technique, nous permet de démultiplier l'action sur le bassin versant et d'obtenir une réelle plus-value pour la préservation des milieux humides. »

La région Limousin est connue pour la faible densité de sa population, 44 habitants au km², et sa déprise agricole. Du coup, elle compte de nombreuses zones humides mais qui sont de moins en moins exploitées par pâturage. Au cœur de la région, le plateau de Millevaches constitue un territoire de têtes de bassin à forte valeur patrimoniale, fait de landes sèches, de tourbières, de pelouses et de ruisseaux. C'est un secteur où l'on voit très clairement que, pour préserver les zones humides et les tourbières, il faut aussi préserver les habitats qui leur sont connectés, même s'ils ne sont pas ou rarement humides.

Territorialiser notre action

Depuis 1992, le Conservatoire intervient par maîtrise d'usage et maîtrise foncière – acquisition, location pour réintégrer ces espaces naturels dans le tissu économique local, plan de

gestion, travaux sur sites... Ces actions sont importantes mais elles ne suffisent pas pour préserver durablement ces milieux. Ce constat, et l'incitation des agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, nous a amenés à territorialiser davantage notre action.

À l'échelle du bassin Loire-Bretagne, le partenariat entre l'agence de l'eau et la fédération des Conservatoires a permis de développer l'animation foncière sur les zones humides sur l'ensemble du bassin. Dans ce cadre nous intervenons par exemple dans les Monts d'Ambazac sur des zones humides stratégiques comme la tourbière des Dauges qui alimente en eau une grande partie de la ville de Limoges.

Développer l'appui technique

L'agence nous a aussi contraints à entrer dans le cadre des contrats territoriaux. Philippe Barry a présenté



© CEN Limousin



le premier contrat, signé avec le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne. Le deuxième contrat, « Sources en action », sur la Vienne amont, est copiloté par l'établissement public territorial du bassin de la Vienne et le parc naturel régional de Millevaches en Limousin. Il associe près de 20 maîtres d'ouvrage. Il nous a amenés à développer un autre métier, celui de l'appui technique à la gestion des zones humides.

À partir de la cellule d'assistance technique qui existait en Adour-Garonne et du contrat territorial avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne, nous avons pu créer le Réseau zones humides en Limousin et démultiplier considérablement notre action. L'objectif du réseau est de sensibiliser les gestionnaires, usagers et propriétaires et de leur proposer des usages qui respectent l'intégrité des zones humides. Il établit des diagnostics environnementaux et des propositions de gestion, par exemple dans les systèmes d'exploitation ou dans les plans d'aménagement forestier. Il organise des journées d'échanges, des chantiers participatifs...



© CEN Limousin

La combinaison de ces outils, contrat territorial et assistance technique, nous permet de démultiplier l'action sur le bassin versant, comme le montre la carte des interventions du programme « Sources en action », et d'obtenir une réelle plus-value pour la préservation des milieux humides. ■

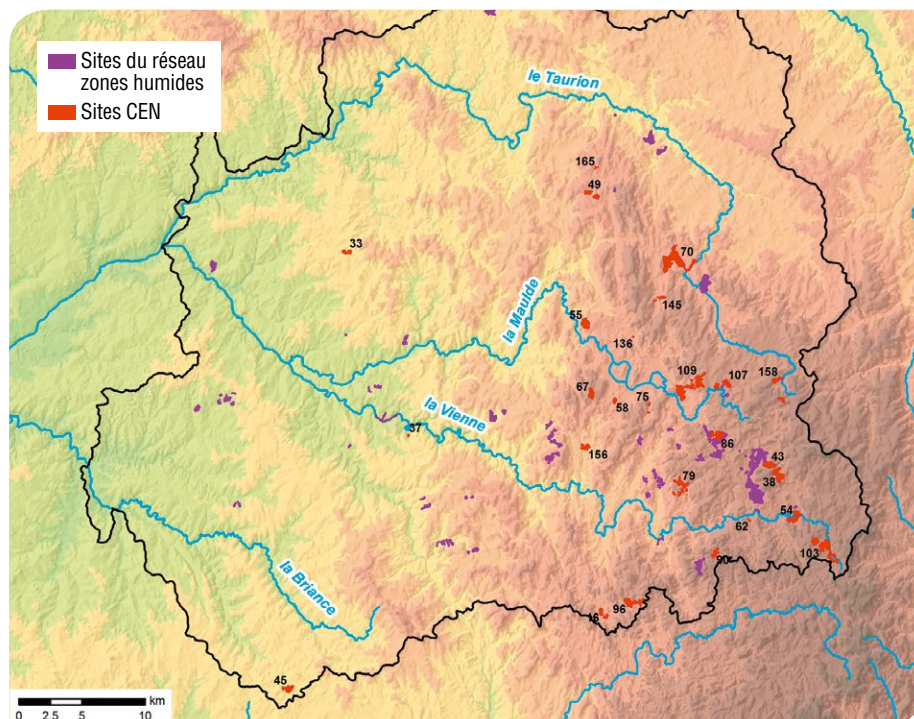
Conservatoire d'espaces naturels du Limousin

6 ruelle du Theil
87510 Saint-Gence
05 55 03 29 07

www.conservatoirelimousin.com/
pseliquer@conservatoirelimousin.com

Programme sources en action

Sites en gestion CEN et animation réseau zones humides sur le contrat territorial Vienne-amont



LE CEN LIMOUSIN EN QUELQUES CHIFFRES

- Date de naissance : 22 février 1992
- 400 adhérents individuels
- 30 salariés
- 150 sites en gestion, représentant 2 700 ha, dont 900 en propriété
- 80 agriculteurs partenaires pour la gestion des sites
- 6 sites aménagés pour l'accueil du public
- 1 000 ha de zones humides maîtrisés



Jean-Baptiste Narcy,

chef de projet au sein du cabinet d'étude AScA et spécialiste des aspects stratégiques des politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

« Donner un sens territorial aux objectifs de la directive cadre »

Le retour de la technostructure ?

La directive cadre sur l'eau (DCE) a mis à l'agenda les « pratiques d'aujourd'hui » objet de cette séquence : hydromorphologie, continuité écologique, zones humides... Voilà qui pose question par rapport au propos précédent : avec ses objectifs de résultats et ses figures imposées, la DCE ne marque-t-elle pas le retour d'une approche verticale et descendante, technocratique ? La continuité écologique est-elle à la technostructure d'aujourd'hui ce que la rectification hydraulique était à la technostructure des années 70 ?

Quel rôle pour les sciences sociales ?

Sans adhérer à cette thèse, on doit être vigilant au risque qu'elle pointe. Ainsi on ne parle plus de rivières mais de masses d'eau, on instaure un rapportage lourd, etc. Les attributs de la technocratie sont bien présents. Quel rôle pour les sciences sociales dans une telle approche ? Or, au contraire on peut être optimiste aujourd'hui : le risque est identifié, le monde de l'eau s'est justement tourné vers les sciences sociales pour le traiter et vos témoignages montrent les efforts conduits pour territorialiser la DCE, c'est-à-dire pour donner un sens dans le territoire au bon état écologique.

Penser aux acteurs moins visibles

Pour cela cependant, des réflexes restent à acquérir :

- ne pas se focaliser sur les acteurs a priori contrariés par la DCE et ses

objectifs. C'est bien sûr à eux que l'on pense tout de suite car les difficultés viendront d'eux. Mais on en oublie les acteurs moins visibles, moins structurés qui sont, eux, intéressés au bon état écologique. C'est en considérant leur existence et leurs attentes d'abord que l'on peut donner un sens territorial aux objectifs de la DCE.

- Ensuite, considérer les acteurs contrariés, traiter ce qui les heurte (le cas de Kernansquillec est exemplaire à cet égard), préparer les éventuelles négociations, mais en sachant désormais « pour qui on roule ».

Faire parler l'identité du territoire

Pour écouter ces différents acteurs et s'adresser à eux, distinguer deux registres de discours : la démonstration – l'argumentation technique, économique, juridique – et la persuasion qui relève davantage de l'affectif et du sensible – l'esthétique, la renommée, l'identité du territoire.

Un animateur témoignait ainsi de l'émotion des anciens lorsqu'ils ont vu la remise en eau d'une rivière dont le cours a été recréé : « les anciens pleuraient de voir arriver la rivière. Même s'ils ne le disent pas, les gens sont attachés à la rivière. C'est un peu viscéral. »

Ces larmes et ces attachements n'ont pas leur place dans les tableaux de rapportage de la DCE, ni dans les courbes d'évolution des paramètres du bon état...

Mais les oublier, c'est oublier le sens de ce pour quoi la DCE existe, de ce pour quoi nous travaillons. ■

1/ Voir le Guide méthodologique Restauration des cours d'eau, communiquer pour se concerter, agence de l'eau Loire-Bretagne, 2011.

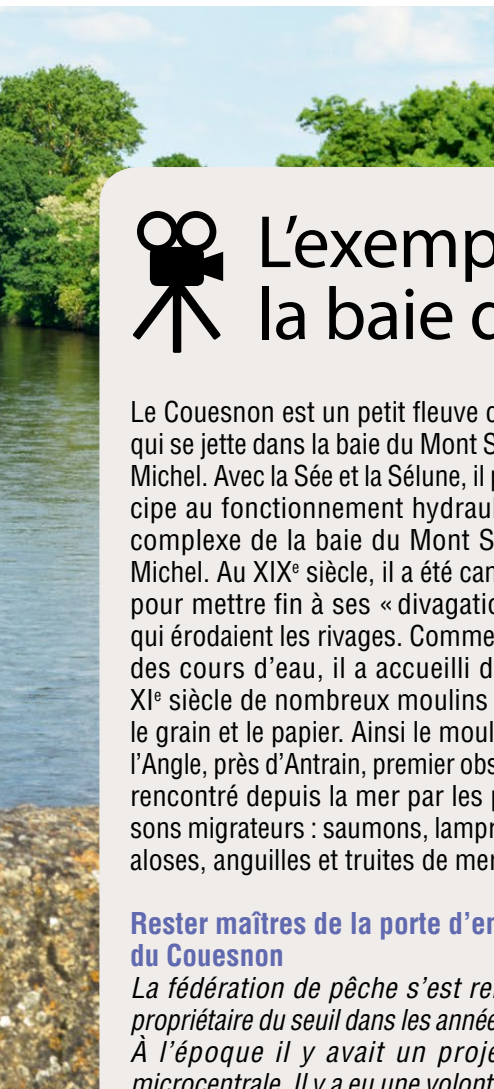
La Creuse vue depuis le pont
de Port-de-Piles (86)



➔ SÉQUENCE 4

Concilier enjeux écologiques, socio-économiques et attentes locales

La correction des altérations principales des masses d'eau est bien engagée dans le bassin Loire-Bretagne, particulièrement en matière de continuité écologique. Mais les objectifs sont ambitieux : 6 500 ouvrages à aménager ou effacer en priorité sur Loire-Bretagne. Il faut passer à la vitesse supérieure et soutenir des projets de grande ampleur, en conciliant les objectifs écologiques avec les attentes et les craintes locales : hydroélectricité, patrimoine des moulins... Les enjeux d'avenir sont là si nous voulons réussir dans la durée.



© Jean-Louis Aubert



L'exemple du Couesnon aval dans la baie du Mont Saint-Michel

Le Couesnon est un petit fleuve côtier qui se jette dans la baie du Mont Saint-Michel. Avec la Sée et la Sélune, il participe au fonctionnement hydraulique complexe de la baie du Mont Saint-Michel. Au XIX^e siècle, il a été canalisé pour mettre fin à ses « divagations » qui érodaient les rivages. Comme bien des cours d'eau, il a accueilli dès le XI^e siècle de nombreux moulins pour le grain et le papier. Ainsi le moulin de l'Angle, près d'Antrain, premier obstacle rencontré depuis la mer par les poissons migrateurs : saumons, lamproies, aloses, anguilles et truites de mer.

Rester maîtres de la porte d'entrée du Couesnon

La fédération de pêche s'est rendue propriétaire du seuil dans les années 80. À l'époque il y avait un projet de microcentrale. Il y a eu une volonté des pêcheurs de s'approprier le site pour rester maîtres de « la porte d'entrée du Couesnon ». La fédération a voulu être en conformité avec la réglementation et améliorer le fonctionnement du cours d'eau en abaissant le seuil, en abaissant les niveaux d'eau et en facilitant l'accès aux poissons migrateurs.

Au moment des travaux, en octobre 2013, il y avait une succession de deux chutes d'un peu plus d'un mètre de haut. Les travaux ont abaissé la chute d'un mètre.

Richard Pellerin,
Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine



© Claire Limasset

On a retrouvé des bancs de sable

Je suis éleveur de vaches laitières et je suis bordant du Couesnon sur au moins deux km. Le pont nécessitait des travaux. On pouvait refaire à l'ancienne, en conservant une chute, mais les poissons passaient difficilement le seuil. On a préféré découper le seuil et refaire un radier, baisser le niveau et permettre la circulation du poisson. Aujourd'hui on a retrouvé le cours d'eau d'il y a quarante ans, quand mes parents allaient récolter du sable dans la rivière. On a retrouvé des bancs de sable qu'on n'avait pas avant.

M. Halais, propriétaire riverain

L'environnement c'est le bien commun de tous, des ruraux et des urbains

On est sur un territoire fortement anthropisé avec la poldérisation qui s'est faite successivement des années 1800 jusqu'à 1936. Auparavant le Couesnon se terminait par un delta sur une vaste zone d'alluvions marines, sur 6 000 à 8 000 ha. Depuis 1968, un barrage empêchait la remontée des eaux marines dans l'estuaire. Ce barrage a été arasé et un nouveau barrage

conforme aux enjeux de la continuité a été construit dans le cadre du rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel. Il paraissait intéressant de remonter sur le territoire et le moulin de l'Angle suivait immédiatement après le barrage de la Caserne.

L'environnement c'est le bien commun de tous, des ruraux et des urbains. Nous allons poursuivre les actions du contrat territorial, avec la restauration de la continuité en amont, la pose d'abreuvoirs, de clôtures, l'entretien de la ripisylve...

Vincent Bichon,
président du syndicat mixte du Couesnon aval



© Claire Limasset

→ VOIR LA VIDÉO

<http://petitilien.fr/couesnon>





© Jean-Louis Aubert

François Mignet,
directeur du parc naturel régional
de la Brenne,

Vivien Airault,
chargé de mission

« Avec le contrat territorial zone humide, nous obtenons un plan de gestion plus opérationnel que la charte du Parc, un document partagé entre tous les acteurs. »

Restaurer la qualité des milieux et la continuité écologique : l'exemple de l'axe Creuse et le parc naturel régional de la Brenne

Situé entre Tours, Poitiers et Châteauroux, le Parc naturel régional de la Brenne s'étend sur 183 000 ha et 51 communes. C'est une des plus importantes zones humides continentales françaises classées au titre de la convention de Ramsar. Il abrite une grande variété d'espèces et de milieux, prairies, cultures, étangs, landes, qui témoigne de sa richesse écologique et dont la présence justifie de nombreux classements, ZICO, ZNIEFF, réserves naturelles, Natura 2000, réservoir de biodiversité à l'échelle régionale pour la trame verte et bleue...

Le Parc est engagé dans l'élaboration de deux contrats territoriaux. L'un porte sur l'ensemble des zones humides du territoire (Pays blancois et d'Azay, Brenne, et Boischaud Sud). L'autre, vise la restauration de la continuité écolo-

gique de l'axe Creuse et la reconquête de la qualité de ses affluents.

Nous avons besoin d'un document intégrateur sur le territoire du Parc qui regroupe différentes approches. Préserver la valeur biodiversité de ce territoire passe par la préservation des usages.

Des usages qui sont pour l'essentiel extensifs. Les enjeux du contrat zones humides sont le maintien des pratiques d'entretien et la pérennité de l'élevage extensif pour éviter la fermeture des milieux. Le Parc se mobilise depuis une vingtaine d'années sur ces enjeux, notamment à travers des mesures agro et aqua-environnementales avec les agriculteurs et les propriétaires d'étangs. Ces actions sont inscrites dans la durée et nous portons actuellement le projet agro-environnemental et climatique du territoire, et la création d'une nouvelle réserve naturelle régionale en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels et la Région Centre.

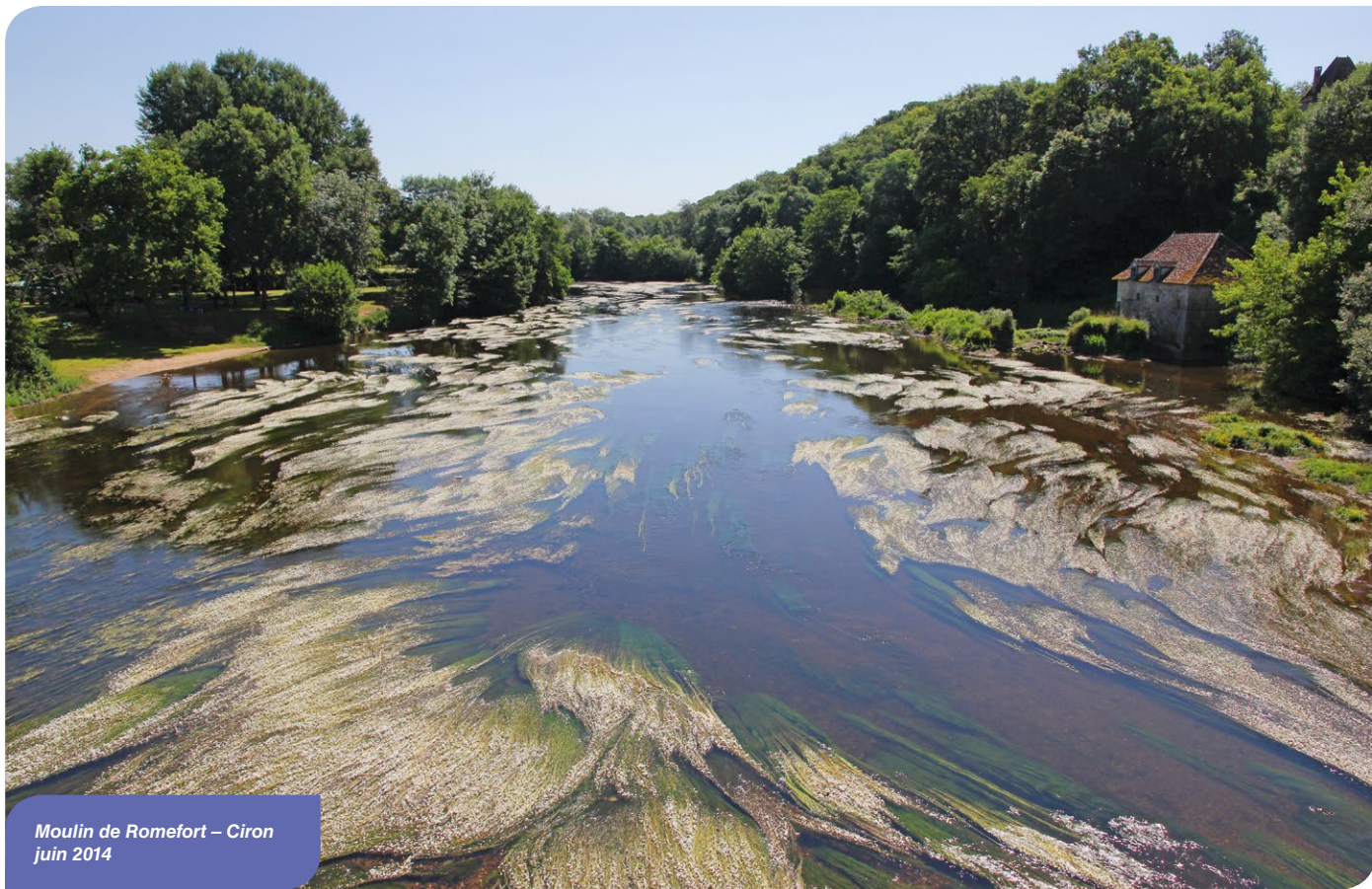
Un document partagé entre tous les acteurs

Le Parc engage aussi des programmes de lutte contre l'écrevisse rouge de Louisiane et les jussies, et pour faire évoluer les pratiques défavorables, pour améliorer la connaissance de la qualité de l'eau des plans d'eau. Avec le contrat territorial zones humides, nous espérons obtenir un plan de gestion, plus détaillé que la charte du Parc, partagé entre tous les acteurs, et conforme aux principes de la convention de Ramsar de préservation des zones humides d'importance internationale.

Paysage bocager du Boischaud Sud



© PNR Brenne



Moulin de Romefort – Ciron
juin 2014

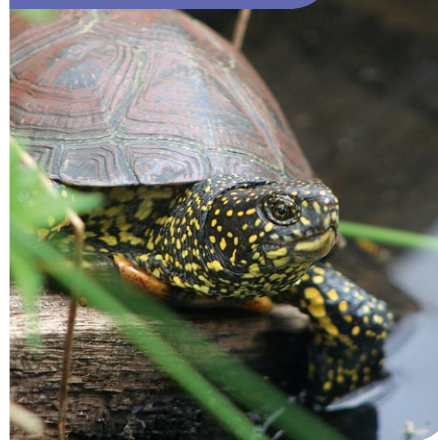
© Benoît PELLE

La Creuse est en partie une rivière du domaine public fluvial, classée à différents titres pour la préservation de nombreuses espèces : saumon, lamproie marine, alose, castor d'Europe, loutre, mulette épaisse, sonneur à ventre jaune, renoncules, et des forêts alluviales. Sur cette rivière, qui constitue un axe migrateur et un réservoir biologique important à l'échelle Loire-Bretagne et sur ses affluents, l'étude préalable est en cours afin de partager l'état des lieux avec l'ensemble des acteurs et de définir les actions à mettre en place. La vallée de la Creuse a été aménagée dès le Moyen Âge et 27 petits ouvrages jalonnent son cours, barré en amont par le complexe hydroélectrique d'Éguzon, géré par EDF. Les conséquences en ont été l'altération de la morphologie, la perturbation du fonctionnement sédimentaire, la raréfaction progressive des grands migrateurs et des autres espèces. Le pré-diagnostic a mis en évidence un patrimoine écologique et un fort potentiel piscicole, mais aussi une méconnaissance de hydromorphologie et notamment des impacts hydrologiques du

complexe d'Éguzon, et une problématique liée à la multiplicité des ouvrages et la qualité hydrobiologique et piscicole de la Creuse. Il relève également le fort attachement des habitants au patrimoine historique et paysager de la rivière aménagée, ainsi que la question des nouveaux usages (tourisme, hydro-électricité...). Enfin les risques avérés de non-atteinte du bon état écologique imposent une mise à jour des données et la mise en œuvre d'actions volontaristes de reconquête. ■

Maison du Parc - Le Bouchet
36300 Rosnay – 02 54 28 12 12
info@parc-naturel-brenne.fr

Cistude d'Europe – Rosnay
août 2008



© PNFR Brenne

LES PROBLÉMATIQUES DU CONTRAT ZONES HUMIDES

- La présence d'espèces exotiques envahissantes (écrevisse rouge de Louisiane, jussies, renouées asiatiques)
- L'abandon des pratiques d'entretien et la fermeture des milieux humides
- Des pratiques défavorables : nourrissage, utilisation de pesticides, drainages, mise en culture, arrachage de haies...
- Une méconnaissance de la qualité de l'eau des plans d'eau et un manque de référentiel
- De fortes teneurs en nitrates et pesticides des eaux souterraines



© Saint-Étienne Métropole



© Jean-Louis Aubert

L'enjeu des rivières urbaines : la réouverture de l'Ondaine au Chambon-Feugerolles

François Delorme,
responsable du pôle
« Grand projets contrat de rivières »
à Saint-Étienne Métropole

Jean-Marc Pardo,
animateur du contrat
Ondaine-Lizeron

L'agglomération de Saint-Étienne représente 400 000 habitants, 45 communes et un territoire de 600 km² situé entre les massifs montagneux du Pilat et des Monts du lyonnais. En 2005, Saint-Étienne Métropole se dote de la compétence « contrat de rivière » pour intervenir dans la renaturation des cours d'eau urbains : le Gier, l'Ondaine et le Furan. La particularité des rivières de ce territoire, c'est qu'elles ont souvent été couvertes dans les traversées des zones urbaines pour répondre au besoin d'espace et aux exigences sanitaires (égouts).

D'où des opérations de requalification sur plusieurs tronçons de l'Ondaine, de ses affluents et prochainement le Gier.

L'histoire d'un changement d'approche

Le chantier de l'Ondaine dans le centre du Chambon-Feugerolles est réalisé entre 2007 et 2010. Plus qu'un aménagement, c'est l'histoire d'un changement d'approche par rapport à l'aménagement des cours d'eau. Un travail rendu possible par la collaboration entre les bureaux d'étude, les services de la commune, l'intercommunalité compétente et les partenaires financiers, Région, Département, agence de l'eau et État. Les élus ont été convaincus qu'il fallait changer la perception de ce fond de vallée industrielle. Le chantier concerne 1 100 m de rivière, dont 500 m sont couverts. Le Chambon-Feugerolles a connu

« Les clefs de réussite de ce projet, c'est qu'il a intégré une réflexion beaucoup plus globale. C'est un projet de requalification urbaine dans lequel la rivière est un élément phare. »

UN CHANTIER PHARE DANS LA VILLE

Entre 2007 et 2010, 1 100 mètres de rivière sont restaurés. Plus de 100 000 m³ de déblais sont évacués. 2 ponts sont reconstruits et 2 passerelles supprimées pour permettre l'écoulement de la crue centennale. Des risbermes sont créées pour l'épanchement des crues et la biodiversité, des accès pour les habitants et les équipes d'entretien, des blocs d'enrochement disposés pour diversifier le lit mineur – tout en alliant génie végétal et génie civil.

une urbanisation importante avec le fort développement industriel dès le XIX^e siècle et qui s'est poursuivie au XX^e siècle. Les cours d'eau servaient de matière première pour le refroidissement et d'exutoire. Au début des années 2000, le projet de découverte émerge. La pression urbaine est encore importante avec des bâtiments situés en proximité immédiate du cours d'eau. La création d'un collecteur qui longe toute la vallée pour récupérer les eaux usées et d'une station d'épuration améliore la qualité de l'eau de la rivière. Mais une galerie menace de s'effondrer et les crues successives de 2003, 2007 et 2008 révèlent d'importants risques d'inondation. Saint-Étienne Métropole engage alors les travaux de renaturation.

Retrouver le cours d'eau

Les élus ont la volonté de retrouver le cours d'eau, de rendre de l'espace à la rivière pour sécuriser les ouvrages en mauvais état, permettre l'écoulement de la crue centennale, restaurer le lit et les berges et valoriser le potentiel paysager et récréatif de la rivière dans son contexte urbain. Pour s'assurer de la faisabilité du projet une procédure de déclaration d'utilité publique a été lancée. Cela a permis de montrer le sérieux et la détermination des élus et d'obtenir par la négociation le foncier nécessaire.

Le projet demande de concilier les intérêts et les usages parfois divergents : des friches industrielles libres mais aussi des entreprises encore en activité et des sols pollués. Des aides financières mobilisables *via* le contrat

de rivière, mais des coûts importants de travaux qui augmentent au fur et à mesure de l'avancement des études. La rivière est ici un élément phare d'un projet de requalification urbaine plus vaste qui comporte des projets d'habitats, la création d'un nouveau lycée, d'un parc urbain, d'une nouvelle voirie et d'une voie verte. ■



© Saint-Étienne Métropole

Saint-Étienne Métropole
2 Avenue Grüner - CS 80257
42006 Saint-Étienne Cedex 1
04 77 49 21 49
jm.pardo@agglo-st-etienne.fr



© Saint-Étienne Métropole





© Jean-Louis Aubert



Jean-Baptiste Narcy,

chef de projet au sein du cabinet d'étude AScA et spécialiste des aspects stratégiques des politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

« Non seulement les exemples montrent l'homme participant aux processus naturels, mais, réciproquement, cette nature active est elle-même replacée au sein de projets de société. »

Une nature sans l'homme ?

Je reviens sur les deux visions scientifiques de la nature exposées lors de la première séquence. Dans la pensée moderne, la vision d'une nature autonome est celle d'une nature sans l'homme, à préserver hors de son influence. Or les actions rapportées ici montrent au contraire que l'homme peut *participer* aux processus naturels, hors entreprise de maîtrise où il se substituerait aux processus naturels. L'homme fait alors partie de la nature ?

Par delà la césure entre nature et culture

On rompt là avec la marque même de la culture occidentale qui fait une césure absolue entre humain et non humain, nature et culture¹. Cela renvoie à l'héritage de la philosophie des Lumières et notamment à Kant. D'un côté la nature, règne de la nécessité, du déterminisme qui régit les choses ; de l'autre l'humain, règne de la liberté, le libre arbitre étant le propre de l'homme et le conduisant à fixer, seul, les fins. Les choses de la nature ne sont alors que des moyens.

Participer aux processus naturels comme dans les exemples exposés, c'est donc sortir de la modernité, de la philosophie kantienne. Fichtre ! Ça n'était pas identifié dans la feuille de route de la DCE ni dans le programme d'intervention de l'agence...

Une nature autonome dans la société des hommes

Comme d'habitude, la pratique précède la théorie et la philosophie. Les exemples montrés invitent à aller plus loin : non seulement l'homme participe aux processus naturels, mais,

réciproquement, cette nature active est elle-même replacée au sein de projets de société. Ainsi la restauration de l'Ondaine s'intègre dans un projet de requalification urbaine. La nature autonome prend place dans la société des hommes, dans la Cité. Nature/culture, nature/politique : on remélange tout ! Faire cela, c'est prendre conscience que la nature, comme la société avec laquelle elle co-évolue, a une histoire elle aussi – ce qui rejoint les développements de l'écologie scientifique.

Des pratiques de terrain aux travaux de recherche

Quel est l'intérêt de ces considérations ? D'abord de réaliser que ces pratiques opérationnelles de terrain sont connectées à certains égards aux réflexions qui peuvent être conduites à la Sorbonne, à Sciences-Po ou à l'école des Mines. Elles nourrissent des réflexions théoriques sur la technique² qui marquent aujourd'hui l'histoire des idées. Nos pratiques ont une portée que l'on ne soupçonnait pas. Ensuite, saisir la dimension éthique de ce que l'on fait sur le terrain nous permet aussi de mieux comprendre certaines réactions, parfois viscérales, que cela suscite. Transcender la césure homme/nature n'est pas anodin. Cela peut heurter, mettre en cause une vision du monde et des rapports entre humain et non humain très ancrée dans notre culture. ■

1/ Voir les travaux de Philippe Descola, anthropologue, professeur au Collège de France.

2/ Je pense en particulier aux travaux de Bruno Latour, Michel Callon...

© Jean-Louis Aubert



© Jean-Louis Aubert

José Ruiz,

sous-directeur des espaces naturels à la direction de l'eau et de la biodiversité – ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

« *Le bassin Loire-Bretagne a été précurseur dans la façon de repenser l'aménagement des cours d'eau et dans l'arasement des barrages.* »

Je tiens à saluer l'implication de tous les partenaires pour la réussite des travaux de restauration des milieux aquatiques. C'est difficile, long, il faut de la pédagogie, prendre le temps de trouver les bons compromis... Mais il faut y aller. Au nom de la ministre, je tiens à vous féliciter de cet engagement.

On a aujourd'hui un objectif clair, c'est d'atteindre le bon état. Cela suppose une vision globale du territoire dans lequel l'humain est au cœur, d'équilibrer les décisions, et de penser les interactions, les zones de transition entre l'eau, la terre, la mer, le lit mineur et le lit majeur... toutes interfaces qui préfigurent la nouvelle compétence « Gemapi », gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Le cadre de travail a beaucoup évolué depuis la loi sur l'eau de 1964 et la loi sur la protection de la nature de 1976. 2015 va voir l'adoption de la loi sur la biodiversité, et avec elle la création de l'agence française pour la biodiversité, laquelle intégrera l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

Le rôle des agences de l'eau aussi a beaucoup évolué, depuis le petit cycle de l'eau des années soixante jusqu'à la restauration des milieux aquatiques qui repose sur la continuité écologique, le plan national d'action milieux humides, le classement des cours d'eau...

Cette politique se décline notamment à travers le Sdage qui est soumis à la consultation à partir de décembre 2014.

On a beaucoup parlé des erreurs du passé : les prélèvements excessifs de matériaux, l'enfoncement du lit, avec l'effondrement du pont Wilson à Tours. Mais il est important de se souvenir

que le bassin Loire-Bretagne a été précurseur dans la façon de repenser l'aménagement des cours d'eau, et dans l'arasement des barrages - Maisons-Rouges, Saint-Étienne-du-Vigan, Kernansquillec, et jusqu'au compromis de Poutès sur l'Allier qui est aujourd'hui un sujet apaisé.

Pour conclure, je voudrais souligner trois leviers d'actions pour restaurer l'hydromorphologie :

- d'abord l'existence de maîtrises d'ouvrage coordonnées à la bonne échelle,
- ensuite nous devons mieux mettre en évidence la valeur économique de la nature et des services qu'elle nous rend,
- enfin il nous faut renforcer l'acceptation sociale de la restauration des milieux aquatiques : nous devons donner envie aux habitants d'apprécier le patrimoine naturel et nos rivières, c'est le sens du label « Rivières Sauvages »¹ que nous avons lancé le 29 avril 2014. ■

1/ Un accord cadre national a été signé en mai 2014 par les agences de l'eau, le ministère de l'écologie, l'ONEMA et ERN France – SOS Loire vivante pour faciliter la mise en place du label « site rivières sauvages » et le réseau « rivières sauvages » en France métropolitaine.



© Etienne Bouju

Bernard Rousseau,

membre du comité de bassin et responsable des politiques de l'eau à France nature environnement, a présidé le groupe permanent d'évaluation de l'agence de l'eau de 2010 à 2014.

« Quand un obstacle est supprimé, il est supprimé, les espèces peuvent de nouveau circuler. »

Interview...

Comment percevez-vous l'évolution de la politique publique de gestion des cours d'eau sur les trente dernières années ?

L'évolution de la politique milieux aquatiques se voit facilement sur le terrain ! Il y a 30 ou 40 ans, on ne se posait pas de question sur la continuité hydrologique. On aménageait, on démenageait les cours d'eau, on arrachait les haies, on remblayait les zones humides. S'imposait une vision hygiéniste de la nature, une vision simplificatrice du monde. Les acteurs restauraient des ouvrages dans le lit des cours d'eau en toute illégalité, ou avec l'accord tacite de l'administration. Le milieu aquatique n'était pas une préoccupation, les cours d'eau étaient l'exutoire des miasmes de la société. En 1964, la loi sur l'eau s'attaque aux pollutions industrielles et urbaines ; elle instaure une gestion de l'eau par les usages. Il faudra attendre la loi de 1992 pour que s'impose une logique de gestion par les milieux et un principe de gestion collective : avec les Sdage à l'échelle du bassin hydrographique, avec les Sage à l'échelle des bassins versants. Cette nouvelle gouvernance des acteurs de l'eau va changer totalement la perception et la culture générale de l'eau. Des voix, qui s'élevaient déjà auparavant, vont pouvoir être entendues. Depuis, on mesure la pénétration des idées dans la société. La directive cadre sur l'eau nous fait progresser encore. Elle marque une avancée conceptuelle importante avec la prise en compte de la vie dans les milieux aquatiques comme reflet de l'état des milieux et des atteintes qu'il peut subir. Bien sûr des résistances se manifestent car cette prise en compte amène des contraintes nouvelles, pour les propriétaires de moulins à qui l'on demande de manipuler les

vannes, pour ceux qui veulent saisir une aubaine économique en développant la petite hydroélectricité, ou qui voudraient faire des retenues de stockage d'eau dans le lit des cours d'eau.

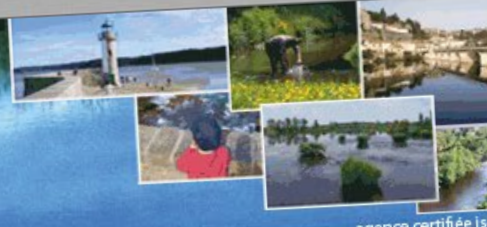
Le groupe permanent d'évaluation a piloté une évaluation des aides de l'agence de l'eau en faveur de la restauration de la morphologie des milieux aquatiques. Quels enseignements en avez-vous tirés ?

J'en retiens qu'avec une forte couverture du territoire par des Sage – 85 % du bassin – la politique menée en Loire-Bretagne, même si elle ne change pas la face du monde, mobilise un potentiel important de personnes qui partagent nos préoccupations et qui sont susceptibles de faire évoluer la culture en matière de protection des milieux. C'est une force. Par rapport à une autre évaluation portant sur la réduction des pollutions par les nitrates, on a vu que des interventions même ponctuelles ont un effet positif immédiat : quand un obstacle est supprimé, il est supprimé, les espèces vivantes peuvent de nouveau circuler. Au contraire des mesures de réduction des pollutions par les nitrates qui, pour produire des résultats, demandent un effet de masse à l'échelle d'un bassin versant et de la persévérance dans la durée. Je dirai qu'on avance beaucoup plus vite sur la continuité, même si cela reste insuffisant par rapport aux objectifs de la directive cadre, que sur les pollutions diffuses, où, sur certains secteurs, on continue de régresser ! ■



L'eau en Loire-Bretagne

Toutes les infos



- Agence de l'eau
- Nos missions
- Comité de Bassin
- Sdage
- Sage
- Plan Loire
- Littoral
- Informations et données
- Les rendez-vous de l'eau
 - Rencontres et forums
 - Agenda des manifestations
 - Trophées de l'eau
- Espace éducatif

- Particuliers
- Collectivités
- Entreprises
- Agriculteurs
- Associations
- Expert

Rechercher
Recherche avancée

Accueil > Les rendez-vous de l'eau > Rencontres et forums

Restoration des milieux aquatiques : évolution des pratiques et des acteurs



Rencontre du 20 novembre 2014 à Tours

L'agence de l'eau a organisé une rencontre destinée aux différents acteurs, élus et techniciens qui interviennent dans le domaine des cours d'eau et des zones humides.

Elle a été l'occasion de faire un état des lieux de l'évolution des pratiques et d'aborder les grands défis pour demain.

>> Séquence 1 : repenser les aménagements des cours d'eau

L'exemple de l'Arnon (Cher) dans les années 1970
>> voir le film sur le site de l'INA (Institut national de l'audiovisuel)

De l'assainissement des terres à la restauration de la morphologie, l'exemple du syndicat Pervenche-Erine (Orne)
Pierre CAPRON, Syndicat intercommunal des bassins de la Pervenche et de l'Erine (61)
>> voir la présentation (1,7 Mo)

Des contrats de restauration-entretien aux contrats territoriaux, l'exemple du syndicat du Trégor (Finistère)
Guy PENNEC, Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix
>> voir la présentation (2 Mo)

Evolution des pratiques et des modes d'intervention sur les milieux, l'exemple de la Coise (Loire)
Yves PIOT, Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et de ses affluents
>> voir la présentation (1,4 Mo)

Retrouvez les films, les interventions et les ressources documentaires de la rencontre « **Restoration des milieux aquatiques, évolution des pratiques et des acteurs** » du 20 novembre 2014

www.eau-loire-bretagne.fr
rubrique les rendez-vous de l'eau

→ VOIR LA VIDÉO
<http://petitlien.fr/RencontreMilieuxAquatiques>



Directeur de la publication
Martin Gutton

Rédaction
Claire Limasset, Lucien Maman, Paule Opériol

Coordination
Lucien Maman et Paule Opériol

Conception graphique
DIC-AELB et Efil

Mise en page
Efil communication 02 47 47 03 20 - www.efil.fr

Iconographie
**Étienne Bouju, Christophe Brochier, Claire Limasset
et AELB - direction de l'évaluation et de la planification**

Crédit photos
**Les intervenants de la rencontre « Restauration des
milieux aquatiques », Jean-Louis Aubert, Étienne Bouju,
Samuel Jouon, Claire Limasset**

Photo de couverture
Jean-Louis Aubert

Impression
Groupe Jouve Mayenne



Imprimé sur papier PEFC™ sous licence 10-31-1316
Achevé d'imprimer en mars 2015 (16 000 exemplaires)

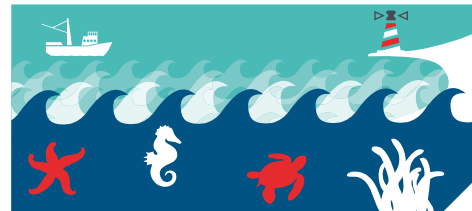
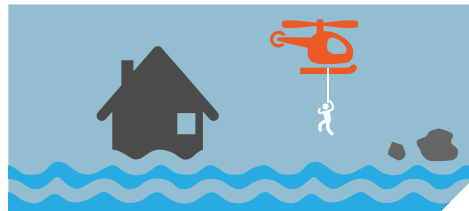
ISBN 978-2-916869-61-2 / dépôt légal : mars 2015 / DTP 509

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon – CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. 02 38 51 73 73
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?



Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015



Répondez en ligne sur
www.prenons-soin-de-leau.fr



Qui est consulté ?

- **Les habitants** du bassin Loire-Bretagne
- **Tous les acteurs** : mairies, intercommunalités, parcs naturels régionaux, conseils départementaux, régionaux, chambres consulaires, commissions locales de l'eau et établissements de bassin, associations, syndicats d'eau, d'aménagement...

Sur quoi ?

- le plan de gestion pour l'eau (le Sdage)
- le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)
- les plans d'actions pour le milieu marin

Comment ?

- Répondez au questionnaire en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr
- Envoyez vos contributions écrites à sdage@eau-loire-bretagne.fr ou par courrier adressé au secrétariat technique de bassin (9 avenue Buffon CS 36339 • 45063 ORLEANS CEDEX 2)

